

République tunisienne
Ministère des Affaires culturelles



**PROJET ANNUEL DE
PERFORMANCE
MISSION AFFAIRES CULTURELLES 2023**

OCTOBRE 2022

2023



Table des matières

I. LE PREMIER AXE : Présentation de la mission affaires culturelles....	3
1. Présentation de la mission affaires culturelles.....	4
2. Présentation des Programmes de la mission.....	12
3. Cadre budgétaire et dépenses à moyen terme.....	13
II. LE DEUXIEME AXE : Présentation des programmes de la mission affaires culturelles	18
PROGRAMME 1 : ARTS	19
1. Présentation du programme.....	21
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme des arts	25
3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme.....	33
PROGRAMME 2 : Livre et lecture	35
1. Présentation du programme.....	37
2. Objectifs du programme et indicateurs de PERFORMANCE:.....	41
3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme.....	46
PROGRAMME 3 : Action culturelle.....	49
1. Présentation du programme.....	51
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	55
3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme.....	62
PROGRAMME 4 : Patrimoine	65
1. Présentation du programme.....	67
2. Objectifs et indicateurs du programme:.....	69
3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme.....	77
Programme 9: Pilotage et Appui.....	79
1. Présentation du Programme:.....	81
2. Objectifs et indicateurs du programme.....	84
3. Budget et cadre de dépenses du progrogramme à moyen terme.....	94

Annexes	96
1. Fiches Indicateurs programme: Arts.....	97
2. Fiches Etablissements Publics Non Administratifs du Programme : Arts.	106
3. Fiches Indicateurs programme : Livre et Lecture.....	125
4. Fiches Etablissements Publics Non Administratifs du Programme : Livre et Lecture.....	130
5. Fiches Indicateurs programme : Action Culturelle.....	133
6. Fiches Etablissements Publiques Non Administratifs du Programme: Action Culturelle.....	142
7. Fiches Indicateurs programme : Patrimoine.....	151
8. Fiches Etablissements Publics Non Administratifs du Programme: Patrimoine.....	165
9. Fiches Indicateurs programme : Pilotage et Appui.....	169
10 Fiches Etablissements Publics Non Administratifs du Programme: Pilotage et Appui.....	184
11. Fiche de Budget Sensible au Genre : Mission MAC.....	188
I-Cadre général.....	189
1- Stratégie de la mission dans le domaine de l’approche genre:	189
II-Programmes	190
Programme1 : Arts.....	190
Programme 3 : Action culturelle	192



I. LE PREMIER AXE : PRÉSENTER LA MISSION
AFFAIRES CULTURELLES



1. Présentation de la mission des affaires culturelles

1.1 STRATEGIE DE LA MISSION:

Le secteur culturel est d'une grande importance dans le développement et le changement de la réalité de la société, car c'est l'un des secteurs stratégiques dans le développement économique et social, en plus de son rôle important dans la réalisation d'un développement global et durable.

Les orientations du budget de la Mission des affaires culturelles pour l'année 2023 reposaient principalement sur:

- **La Constitution de la République tunisienne pour l'année 2022, notamment son article 49,**

Article 49 « Le droit à la culture est garanti. La liberté de création est garantie, l'État encourage la créativité culturelle et soutient la culture nationale dans ses racines, sa diversité et son renouveau... ».

« L'État protège le patrimoine culturel... »

- **Traités et conventions internationaux ratifiés par la Tunisie, en particulier la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.**

Objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, le partenariat, le patrimoine, la paix sociale et une vie décente afin de renforcer la gouvernance de la culture et de l'intégrer dans les stratégies **de développement durable**.

Les orientations de l'État dans le cadre de l'activation de l'économie sociale et solidaire, de l'environnement des groupes marginalisés et des personnes ayant des besoins spécifiques, de l'œuvre pour une discrimination positive en particulier dans les zones reculées et moins développées, et l'amélioration de la contribution du secteur culturel au

développement économique et social, en particulier en faisant progresser l'économie créative, les industries et les services culturels.

Les **principales orientations de la mission des** affaires culturelles ont été basées sur les axes suivants:

- **Les industries culturelles et créatives** un levier de développement global et un pilier de la nouvelle économie.
- Une infrastructure et un équipement culturel plus développés, attractifs et équilibrés.
- **Disposition plus efficace du patrimoine dans la** préservation, la sauvegarde, la valorisation et la promotion.
- **Un rôle fondamental pour la culture dans l'intégration spatiale, sociale et économique**, en particulier pour les jeunes et les femmes dans les programmes éducatifs, dans la construction de l'individu et de la société, et dans l'établissement des valeurs d'appartenance, de citoyenneté et d'ouverture aux autres cultures.
- Un cadre juridique, institutionnel et réglementaire qui stimule la culture et les arts, encourage les initiatives créatives et se consacre à la décentralisation culturelle et à la gouvernance.
- **Une présence culturelle active à l'échelle nationale, régionale et internationale** qui permettra d'atteindre le rayonnement culturel de notre pays et de servir son attractivité.

À cet égard, la stratégie de la Mission des affaires culturelles repose sur les grands axes de base qui ont été définis comme suit :

- **Programmes nationaux**, qui sont :
 - Programme national d'investissement dans la culture à l'attention de l'enfant et de l'adolescent ;
 - Programme d'appui à l'investissement dans le patrimoine national ;
 - Programme national de promotion de la décentralisation, de l'accès à la culture et de la réhabilitation des institutions culturelles ;

- Programme national d'énergie solaire pour les bâtisses culturelles.
- **Programmes de protection de la vie privée** : Présentés à travers :
 - Programme Culture Intégrée et Solidaire concerne les activités destinées aux personnes ayant des besoins spécifiques, aux personnes âgées, aux femmes rurales et aux quartiers densément peuplés ;
 - Programme de créativité en milieu carcéral ;
 - Programme des arts de la rue et de la ville ;
 - Programme de jardins de lecture.

Cela s'ajoute à la création de nouveaux programmes et projets (espaces innovants...).

- **Les grands événements**, principalement représentés à travers:
 - Les grands festivals d'art internationaux (Carthage, Hammamet, Dougga, El Jem, Tabarka...);
 - Les grands événements culturels (Journées du Film de Carthage, Journées du Théâtre de Carthage, ...).
- **Orientations stratégiques**, qui sont résumées comme suit :
 - Soutenir la diplomatie culturelle et l'entrepreneuriat culturel régional;
 - Développement des équipements publics et réhabilitation des structures culturelles publiques ;
 - Réformes législatives dans le domaine de la culture ;
 - Le tourisme culturel et le développement de formes de valorisation du patrimoine ;
 - Préservation de la mémoire nationale et mise en valeur du patrimoine et des antiquités ;
 - Industries créatives et de développement et soutien à l'investissement culturel ;
 - Employer la technologie moderne dans le développement de l'action culturelle ;

- Animation culturelle au sein des universités tunisiennes ;
- Consécration de la décentralisation culturelle ;
- Partenariat entre ministères et action horizontale gouvernementale ;
- Partenariat entre le secteur public et le secteur privé.
- **Promouvoir la décentralisation et la participation culturelle**, à travers :
 - Traduire le principe du **droit à la culture** dans une réalité quotidienne et permettre aux peuples d'exercer leur souveraineté culturelle dans la production et la consommation, en s'appuyant sur des éléments de pluralisme et de diversité.
 - **Instaurer une culture de proximité** et permettre aux régions d'exprimer leurs spécificités et leurs capacités créatives dans le cadre de l'unité nationale.
 - **Décentralisation** par la diversification des sources de financement de l'action culturelle et l'implication des secteurs concernés et de la société civile dans la recherche d'investissements dans le domaine culturel.
 - Chercher à encourager **l'échange de programmes culturels et de méthodes de travail conjoint** entre les entités et la communication dans le cadre de réseaux institutionnels.
 - Réduire l'écart entre la culture et les différentes composantes de la vie sociale et **intégrer concrètement** les affaires culturelles dans le phénomène social général, tout en établissant un système intégré d'activités entre les différents acteurs des secteurs public et privé ou des structures de la société civile.
 - Réhabiliter **la créativité locale** et valoriser les contributions des créateurs et des intellectuels à l'enrichissement de la scène culturelle nationale.
 - Consolider la décentralisation culturelle et non catégorielle en poursuivant la réhabilitation des maisons de cultures, des centres culturels, des

centres d'arts du spectacle et d'art dramatique, des instituts de musique et des bibliothèques publiques.

- Trouver des mécanismes supplémentaires pour développer la contribution des autorités et des communautés locales **en encourageant l'action culturelle**.
- **Promouvoir les partenariats** entre les délégations régionales aux affaires culturelles de manière à valoriser le travail entre les régions en faveur de leurs spécificités et pour les créateurs et artistes résidant dans le pays.
- Concrétiser la **coopération avec divers ministères concernés par les arts, la culture et le patrimoine**, tels que les Ministères du tourisme, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- **Élaboration d'une législation réglementant les activités artistiques et culturelles et restructurant les institutions culturelles publiques :**
 - Développer la structure des professions en passant en revue les mécanismes actuellement adoptés en matière d'attribution des cartes professionnelles techniques, les normes suivies à cet effet et les spécifications pour les professions susmentionnées.
 - Développer le système d'accompagnement en termes de procédures et de formes de suivi des travaux soutenus de manière à répondre aux aspirations des innovateurs et des intellectuels et instaurer les règles de transparence et de bonne gouvernance.
 - Soutenir les institutions de référence et développer leur structure.
 - Développer les travaux de L'Établissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques, qui a pour tâche de superviser les différents festivals nationaux et régionaux, y compris l'élaboration des spécifications des festivals, de travailler à l'élaboration du contenu de la programmation, à la bonne gestion des

ressources financières, et d'encourager et d'évaluer les événements et les festivals.

- **Développer le système de soutien à la production et aux activités culturelles et artistiques** : En coordination avec les structures et organisations professionnelles et en travaillant à en orienter une partie importante vers les autorités et les projets dans les domaines concernés par la discrimination positive.

- **La sauvegarde et la valorisation du patrimoine** :

- Sauver le fonds national des arts plastiques et le préserver par des méthodes scientifiques modernes.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de numérisation du patrimoine culturel dans le cadre du partenariat entre le secteur public et le secteur privé .
- Intensifier et mettre en œuvre les accords de coopération et de partenariat dans le domaine de la gestion du patrimoine avec des structures internationales spécialisées.
- Établir des contrats d'exploitation et d'investissement de monuments historiques en partenariat avec des investisseurs privés.
- L'intégration du patrimoine au cœur des plans et programmes de développement dans leurs différentes dimensions culturelles, économiques et sociales.
- Adopter la décentralisation dans le domaine du patrimoine en termes de programmation, de gestion et de mise en œuvre, et créer des pôles régionaux pour le patrimoine matériel et immatériel en communication avec les spécificités des organismes régionaux et des structures et composantes de la société civile, et leur laisser plus d'espace pour prendre l'initiative dans la conception et la mise en œuvre.
- Promouvoir le partenariat avec le secteur privé dans le domaine du patrimoine et développer la contribution des investisseurs privés au

financement de ce secteur, notamment à travers les mécanismes de protection culturelle, d'adoption, etc.

- Soutenir le système de sauvegarde et de sécurité pour les musées, les monuments historiques, les sites archéologiques et culturels, et fournir les capacités financières et techniques et les ressources humaines nécessaires à cette fin.
 - Promouvoir le tourisme culturel, développer les itinéraires touristiques existants, créer de nouveaux itinéraires découvertes pour Fond patrimoine, en particulier à l'intérieur de la république, et améliorer leurs formules de promotion aux niveaux national et international.
- **Prendre soin des créateurs** : en prenant des mesures urgentes liées au système de couverture sociale ; aux soins de santé et en réalisant une étude visant à établir un cadre juridique pour les métiers d'art et les professions culturelles permettant à l'artiste de renforcer le statut du créateur et de garantir ses droits.
- **Encourager l'investissement dans le secteur culturel en soutenant les industries créatives par les moyens suivants** :
- Encourager l'investissement privé dans des projets culturels et créatifs ;
 - Encourager l'économie culturelle et numérique dans les domaines du livre, de la photographie tridimensionnelle du patrimoine et des contenus numériques liés aux arts du spectacle vivant, du cinéma, du théâtre, de la musique... Fournir des sources de financement et développer des mécanismes d'incitation à l'investissement dans ce domaine ;
 - Promouvoir le partenariat entre les secteurs public et privé dans le domaine de la valorisation et de l'intégration culturelles au service d'objectifs de développement globaux et intégrés ;
 - Améliorer les programmes d'éducation culturelle et artistique par le développement de contenus et d'activités au sein des institutions

publiques de l'action culturelle dans divers domaines culturels et artistiques et l'utilisation de la technologie moderne.

- **Instaurer le respect des droits de propriété intellectuelle et artistique en révisant les textes réglementaires et organisationnels de l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins.**
- **Promouvoir la production littéraire et artistique.**
- **Soutenir les pôles culturels pour l'exploitation de la Cité de la Culture.**
- **Renforcer la mise en place du système de gouvernance et lutter contre la corruption:**

Dans le respect des principes constitutionnels, et dans le cadre de la consolidation du système de gouvernance et de la lutte contre la corruption en incarnant les règles d'intégrité, de transparence et d'égalité et en renforçant la confiance des citoyens dans l'administration et ses établissements, la mission œuvrera à :

- Soutenir **la gouvernance** et l'accès à l'information.
- Inclure des thèmes de gouvernance dans **le programme annuel de formation du personnel** de la mission.
- Réglementer la **gestion financière** de certaines établissements culturelles, telles que les bibliothèques régionales et les instituts publics de musique et de danse, conformément aux règles du Code de la comptabilité publique.

2. Présentation des Programmes de la mission :

La mission Affaires culturelles a été divisée en quatre programmes opérationnels représentant la politique sectorielle de la mission et le programme Pilotage et Appui. Dans ce contexte, la Mission des Affaires Culturelles adopte et met en place les choix nationaux dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine à travers les programmes de la mission :

- Programme **Arts** ;
- Programme **Livres et Lecture** ;
- Programme **Action culturelle** ;
- Programme **Patrimoine** ;
- Programme **Pilotage et Appui**.

3. Cadre budgétaire et dépenses à moyen terme :

A- Budget de la Mission Affaires Culturelles :

Le budget de la Mission Affaires Culturelles pour l'année 2023 a été fixé à **395.000 MD** contre 347.208 MD en 2022, soit une augmentation de **47.792 MD**, avec ainsi un taux de développement estimé à **13.8 %** .

Tableau 1:

**Évolution des prévisions budgétaires
de la Mission Affaires Culturelles pour l'année 2023
selon la nature économique des dépenses**

Unité : mille dinars

Dépenses		L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Évolution	
				Montant (1) – (2)	%
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	214649	221000	6351	3,0%
	Crédits de paiement	214649	221000	6351	3,0%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	21481	22500	1019	4,7%
	Crédits de paiement	17810	22500	4690	26,3%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	93640	97370	3730	4,0%
	Crédits de paiement	85325	97370	12045	14,1%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	67505	38811	-28694	-42,5%
	Crédits de paiement	29424	54130	24706	84,0%
Total (*)	Crédits d'engagement	397275	379681	-17594	-4,4%
	Crédits de paiement	347208	395000	47792	13,8%

Observations: (*) Le budget du Programme Pilotage et Appui comprend les crédits alloués au Fond d'encouragement de la création littéraire et artistique, estimés à 7 MD en 2021 et 7 MD en 2022.

Le budget de la mission pour 2023 a été divisé en quatre programmes opérationnels et un programme de leadership et de soutien, selon le tableau suivant :

Tableau 2 :

Évolution des prévisions budgétaires de la Mission Affaires Culturelles pour l'année 2023 par programmes

Unité : mille dinars

Dépenses		L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Évolution	
				Montant (1) - (2)	%
Programme n° 01 : Arts	Crédits d'engagement	55199	58692	3495	6,3%
	Crédits de paiement	46851	60032	13181	28,1%
Programme n° 02: Livres et Lecture	Crédits d'engagement	31509	27972	-3537	-11,2%
	Crédits de paiement	24049	33232	9183	38,2%
Programme n° 03: Action culturelle	Crédits d'engagement	80873	61061	-19812	-24,5%
	Crédits de paiement	53928	66550	12622	23,4%
Programme n° 04: Patrimoine	Crédits d'engagement	68720	70305	1585	2,3%
	Crédits de paiement	66094	72405	6311	9,5%
Programme n° 09: Pilotage et Appui	Crédits d'engagement	160974	161651	677	0,4%
	Crédits de paiement	156286	162781	6495	4,2%
Total (*)	Crédits d'engagement	397275	379681	-17594	-4,4%
	Crédits de paiement	347208	395000	47792	13,8%

B. Cadre de dépenses à moyen terme pour la mission Affaires Culturelles 2023-2025 :

Les crédits de la mission ont été répartis en fonction des programmes et de la nature économique des dépenses à moyen terme, en tenant compte des données actualisées de la loi de finances rectificative pour l'année 2021 et de la loi de finances rectificative pour l'année 2022 comme indiqué dans les deux tableaux suivants :

Tableau 3:
Cadre à moyen terme (2023–2025)
Répartition par nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalisations 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de rémunération	199932	214649	221000	229200	240000
Dépenses de fonctionnement	20276	17810	22500	23175	23870
Dépenses d'intervention	83511	85325	97370	99125	105500
Dépenses d'investissement	50372	29424	54130	55500	61630
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	354091(*)	347208	395000	407000	431000
Total compte tenu des ressources propres des institutions	363068(**)	360155(**)	409142	426500	454700

Observations :

- (*) Total sans prise en compte des crédits du Fond d'encouragement à la création artistique et littéraire, estimés à 7 MD dans le cadre de la loi de finances initiale, qui a été augmenté d'un crédit supplémentaire de 3.685 MD, mais les crédits du Fond qui ont été décaissés au cours de l'année 2021 se sont élevés à 8.327 MD.

- (**) Total prenant en compte les ressources totales des institutions, estimées entre 8977 MD en 2021 et 12947 MD en 2022 (document budgétaire de la Mission des affaires culturelles pour l'année 2023).

Le taux de développement du budget de la Mission des Affaires Culturelles pour l'année 2024 sera d'environ 3,5% par rapport à 2023, de sorte que la différence positive atteindra 14 MD, et le taux de développement du budget de la mission atteindra 4,8% en 2025, soit une différence positive de 20 MD par rapport au budget de la mission pour l'année 2024. Cette évolution du budget pour les années précitées inclura toutes les sections ; les frais de prestation, l'augmentation enregistrée pour couvrir l'augmentation annoncée après négociations entre le gouvernement et la composante sociale, les frais de gestion, le pourcentage conventionnellement adopté du pourcentage qu'il fixe annuellement (3%) même s'il ne couvre pas les besoins, ce qui a incité certaines structures affiliées à la profession à inclure une part importante des ressources propres pour couvrir les dépenses des moyens de services. Il en va de même pour les dépenses d'intervention, bien que la subvention sur ressources privées pour le budget de l'État ait évolué, elle ne couvre pas toutes les interventions des structures de mission. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le rythme de développement pour l'année 2024 est limité, en raison des difficultés que traverse le pays à cause de l'impact continu de la pandémie et de la situation internationale difficile, en plus de la diminution des ressources propres des institutions, principalement l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle.

On s'attend à ce que ce développement contribue à affecter positivement la performance des programmes de la mission pour les années susmentionnées, malgré la situation difficile que connaît notre pays sur les plans économique et social.

Tableau 4:

Cadre de dépenses à moyen terme (2023–2025)

Répartition par programme (crédits de paiement)

Unité : mille dinars


Programmes	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
	(*) 2021		2023	2024	2025
Arts	52549	46851	60032	61000	70000
Livres et Lecture	28616	24049	33232	34000	35500
Action culturelle	64118	53928	66550	68500	69500
Patrimoine	68272	66094	72405	73500	78000
Pilotage et Appui	140536	156286	162781	170000	178000
Total (**)	354091	347208	395000	407000	431000

Observations :

- (*) Rapport annuel de Performance de la mission Affaires culturelles 2021.
- (**) Total sans tenir compte des ressources propres des institutions.



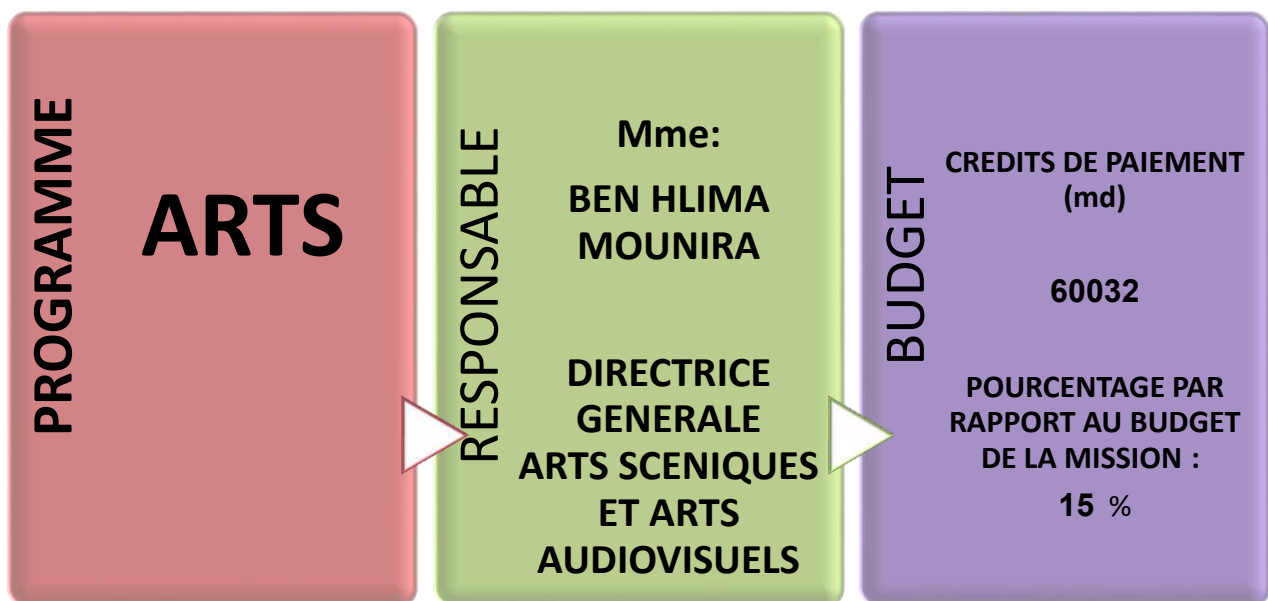
II. LE DEUSIEME AXE : PRÉSENTATION DES PROGRAMMES LA MISSION





1 : PROGRAMME : ARTS





ARTS

**1 SOUS-PROGRAMME:
ARTS AU NIVEAU
CENTRAL**



PROGRAMME 1 : ARTS

- **Responsable du Programme : Mme BEN HLIMA Mounira**, Directrice générale des arts scéniques et arts Audiovisuels,
- **Chargée officiellement du programme à partir du 13 janvier 2023,**

1. Présentation du programme:

Le programme Arts est considéré comme l'un des programmes les plus importants de la Mission des affaires culturelles en ce qui concerne l'essence de ses responsabilités représentées dans le travail de soutien des productions artistiques et d'élargir leur rayonnement interne et externe au service du projet culturel moderniste de la République tunisienne.

❖ Les secteurs artistiques:

- **Le cinéma** : Le secteur du cinéma fait partie de l'industrie culturelle avec toutes ses caractéristiques, principalement en raison du nombre d'entreprises qui y sont actives, de sa grande capacité opérationnelle et du volume des investissements qui y sont investis. Les structures impliquées dans ce secteur, en particulier la direction du cinéma et le Centre national du cinéma et de l'image, s'occupent principalement de la promotion de la production audiovisuelle et du développement de ses contenus d'une manière adaptée au développement de la société et à l'évolution de ses aspirations, parallèlement à la nécessité de suivre le rythme des dernières technologies dans le domaine.
- **Théâtre** : Dans le secteur du théâtre, des travaux sont en cours pour encourager les arts de la scène, qu'il s'agisse d'œuvres produites dans le cadre du professionnalisme ou du cadre amateur, et pour améliorer leur diffusion entre les différents espaces de représentation en adoptant des normes claires et transparentes

afin de consacrer progressivement le droit du citoyen à la culture. Les structures concernées contribuent également à l'organisation des festivals, des séminaires et des forums théâtraux destinés à tous les groupes d'âge et à tous les groupes sociaux afin de contribuer au développement de la culture théâtrale, en plus d'aider des œuvres théâtrales distinguées à participer à des manifestations internationales pertinentes, ainsi que des activités de formation et de sensibilisation parrainées par des clubs de spécialisation dans diverses institutions culturelles et éducatives.

- **Musique & Danse** : Les différentes structures de tutelle de ce secteur œuvrent à l'amélioration de la qualité de la formation musicale en mettant l'accent sur des compétences précises et spécifiques à travers le développement des activités des clubs de spécialisation dans les institutions culturelles et éducatives, en appuyant le mécanisme d'inspection et d'orientation du cadre pédagogique opérant dans les conservatoires régionaux de musique, ainsi qu'en travaillant à généraliser cette formation dans tous les gouvernorats de la République en fondant de nouveaux instituts de musique qui ont une loi fondamentale les réglementant et jouissant de l'indépendance nécessaire au niveau de la gestion, ainsi que de contribuer à l'organisation de festivals de musique sur tout le territoire de la République en mettant l'accent sur l'équilibre entre différents styles musicaux.
- **Les arts plastiques** : Dans le cadre de la stratégie du programme, les acteurs du secteur des arts plastiques cherchent à soutenir de nouvelles productions de haute qualité, à travailler à la création d'un centre de recherche et de formation concerné par divers secteurs des arts plastiques et à contribuer à l'organisation d'événements et d'expositions artistiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

1.1 Stratégie :

Un budget important est alloué annuellement pour soutenir les productions artistiques à travers les différents mécanismes de soutien fournis par le programme, ce qui nécessite un travail sur le développement de l'aspect juridique et la préparation de manuels de procédures qui permettent d'autres dispositions de la relation entre le donateur et les parties bénéficiaires. Cependant, l'absence de spécifications techniques des espaces culturels publics accueillant des spectacles et des productions créatives affecte souvent la promotion des œuvres d'art soutenues et acquises et, par conséquent, leurs formats d'affichage. Cela est dû à l'insuffisance des exigences (ressources financières, équipements, moyens de protection, etc.) pour élever le niveau d'intervention dans la préservation du fonds artistique, en particulier dans les domaines du cinéma et des œuvres plastiques .

Le Programme Arts vise l'excellence et la qualité, de même qu'à élargir leur sphère d'attrait à l'interne et à l'externe, à soutenir les initiatives individuelles et collectives en matière de création artistique et à établir le principe de transparence dans l'octroi des subventions. À cette fin, la stratégie du programme est de créer un climat propice à la créativité artistique en soutenant les œuvres d'art et en assurant leur rayonnement aux niveaux national et international au service du projet culturel moderniste de l'État tunisien, assurant ainsi une représentation artistique complète pour tous les citoyens sans distinction d'âge, de sexe, de statut social ou de région.

Le fonctionnement du Programme Arts pour mettre en œuvre cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- **Production artistique** : développer et élargir les mécanismes de soutien aux différents secteurs artistiques et travailler pour la garantie de la qualité des œuvres d'art.

- **Diffusion et promotion de la production artistique** : Veiller au développement des espaces de représentations artistiques et établir un plan pratique pour améliorer la participation des œuvres d'art aux manifestations internationales les plus importants, en mettant en place des voies de commercialisation et de promotion de la production artistique sur le plan local et international, ce qui aura pour vocation de refléter positivement l'image de la Tunisie.
- **Préserver le fond artistique et le mettre à la disposition des bénéficiaires** : Développer un programme pratique pour préserver et numériser le fond artistique, en plus de fournir les conditions nécessaires à la préservation des œuvres d'art tout en tirant parti des possibilités offertes par les technologies modernes et inciter à la diffusion le plus largement possible.

1.2- Structures concernées : Les structures couvertes par le programme Arts sont dans le tableau suivant :

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Arts	-Direction générale des arts scéniques Et des arts-audiovisuels -Direction de la musique et de la danse -Direction des arts plastiques -Unité opérationnelle – Établissement public (Centre national de la musique et Centre des arts populaires) Unité opérationnelle – Établissement public (Instituts publics de musique et de danse) -Centre International de la Culture et des Arts (Palais Abdellia)	-CNCI -Théâtre national -Théâtre de l'Opéra. - Centre national des arts de la marionnette. -Musée d'Art Moderne et Contemporain. -Centre des arts, de la culture et de la littérature (Qasr Al-Saïid). -Centre des musiques arabes et méditerranéennes (El Nejma Ezzahra)

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme des arts :

Les objectifs stratégiques du programme visent à garantir des œuvres d'arts dotés des performances artistiques diversifiées et de qualité qui permettent en même temps d'assurer le financement de différents genres artistiques sans exclusion, de permettre au public de regarder des spectacles de qualité qui consacrent son droit constitutionnel à la culture, de renforcer la présence de la créativité tunisienne dans les expositions, forums et événements internationaux, d'améliorer la qualité et l'efficacité des participations par le développement de programmes de promotion et de marketing de la production culturelle nationale à l'étranger dans tous les domaines créatifs, de renforcer les partenariats, d'élargir les accords de coopération internationale dans les domaines culturels et artistiques, et sensibiliser les investissements étrangers dans les domaines de la culture et le renforcement des relations avec les organisations internationales spécialisées dans les domaines des productions intellectuelles et artistiques, ainsi que la nécessité de préserver ces créations et ces œuvres artistiques en considération du droit des générations futures de les voir et d'en bénéficier.

Pour ce faire, trois objectifs stratégiques ont été fixés pour ce programme.

2.1- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

➤ Objectif 1-1 : Garantir des œuvres artistiques variée et de qualité

Le programme Arts vise à la réalisation de la stratégie qui a été mise en place, y compris la consécration du droit à la culture en établissant deux principes de base : la diversité et la qualité. La diversité permet de rompre avec un modèle artistique et culturel projeté sur la société comme le meilleur et le

plus adéquat, et la qualité assure l'objectif de mise à niveau de la création artistique et de la conscience sociale du destinataire.

➤ **Les indicateurs:** L'expérience a montré que le travail sur le développement du nombre d'œuvres d'art ne suffit pas à lui seul pour atteindre les objectifs souhaités, en particulier le développement de la demande du public et une plus grande diffusion dans la société. Par conséquent, deux nouveaux indicateurs ont été adoptés qui permettent de mesurer le pourcentage d'œuvres couronnées par rapport aux œuvres soutenues et le pourcentage d'œuvres d'art féminines soutenues par rapport au total des œuvres soutenues.

- **Indicateur 1-1-1 Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'œuvres primées.

Prévisions de l'indicateur 1.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 1-1-1 Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues	%	9,7	15	15	18	20

Dans le cadre de garantir la réalisation des estimations, les pourcentages liés aux estimations des indicateurs qui ont été mises à jour en 2020 ont été maintenus, en plus des résultats obtenus au cours de l'année 2021 (9,7%), qui ont connu une baisse par rapport aux estimations en raison des répercussions de la pandémie de Corona au niveau national et international, et des travaux seront effectués pour atteindre 15% en 2023 des œuvres primées du total des œuvres soutenues.

- **Indicateur 1.1.2 Taux d'œuvres d'art féminines soutenues :**

Cet indicateur vise à déterminer le taux des travaux féminins soutenus par rapport à la subvention globale orientée vers les œuvres artistiques.

Prévisions de l'indicateur 1.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 1-1-2 Taux d'œuvres d'art féminines soutenues	%	37,6	43	43,6	45	46

Les structures du programme Arts s'emploient à permettre aux œuvres des femmes d'obtenir le soutien nécessaire dans le cadre des efforts permanents, visant à assurer l'égalité des chances et à encourager la production artistique par la composante féminine.

➤ **Objectif 1-2 : Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international**

Cet objectif consiste à renforcer davantage la présence de la participation de la culture tunisienne dans les expositions, forums et événements internationaux, et d'améliorer la qualité et l'efficacité de cette participation, tout en bénéficiant des possibilités offertes par l'espace numérique pour une large diffusion.

➤ **Les indicateurs :** Un seul indicateur a été identifié pour cet objectif, qui est :

- **Indicateur 1.2.1 Le nombre d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales :** Cet indicateur est l'une des mesures les plus importantes indiquant la diffusion et la qualité des œuvres d'art en termes de capacité à participer à des événements internationaux de référence.

Prévisions de l'indicateur 1.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 1-2-1 Le nbr d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales	Nbr	168	215	247	261	280

Les estimations de cet indicateur ont été révisées sur la base des réalisations de l'année 2021, nous avons enregistré un pourcentage modeste par rapport à ce qui était précédemment estimé dans le projet de performance annuelle pour l'année 2022. Il est prévu que 280 œuvres participeront en 2025 à des événements internationaux de référence.

➤ **Objectif 1-3 : Préserver le fond artistique et développer sa diffusion**

Cet objectif permet de protéger l'important fond artistique des œuvres d'art acquises (cinéma, musique, arts plastiques...) en le préservant conformément aux conditions en vigueur dans le domaine, depuis la sauvegarde, en passant par la stérilisation, le traitement, la conservation, les méthodes d'inventaire jusqu'à la numérisation.

➤ **Les indicateurs** : Un seul indicateur a été identifié pour cet objectif:

- **Indicateur 1-3-1 Le taux de numérisation du fond artistique:**
L'évolution du taux de numérisation signifie le progrès dans la préservation du fond artistique important conformément aux normes en vigueur dans le domaine, ainsi que la possibilité de l'exploiter et de le valoriser.

Prévisions de l'indicateur 1.3.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 1-3-1 : Le taux de numérisation du fond artistique	%	57,5	70	73	75	80

Les estimations de cet indicateur ont été révisées à la lumière du pourcentage enregistré en 2021 et les nouvelles prévisions ont donc été mis en œuvre. Malgré cela, les structures concernées cherchent à restaurer la cadence et veillent à la réalisation de projets de numérisation pour conserver les fonds artistiques, qui devrait atteindre 80% en 2025.

2.2- Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance:

Pour atteindre les objectifs du programme « Arts » et atteindre les indicateurs de performance fixés pour l'année 2023, des activités directement et indirectement liées à ces indicateurs ont été programmées. Ces activités sont principalement basées sur la promotion des arts dans tous les secteurs (cinéma, théâtre, musique et arts plastiques) et l'amélioration des conditions de travail (ressources humaines, équipements, moyens de travail, construction...).

Tableau 1 :

Activités et supports d'activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions 2023	Support d'activités
Objectif 1-1 : Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité	indicateur 1-1-1 Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues	15%	Activité 1: Soutien des œuvres artistiques	13069d md	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure des accords de partenariat, - Soutenir les initiatives privées, - Revoir la composition des commissions d'acquisition d'œuvres d'art, - Réhabilitation des espaces artistiques, - Adopter une politique de communication pour la définition, la commercialisation et la promotion du produit artistique, - Accompagnement des créateurs et des artisans, - Former des spécialistes à la préservation et à la valorisation du fond artistique, - Établir une base de données du fond artistique, - Préparer les espaces pour préserver le fond artistique conformément aux normes.
	indicateur 1-1-2 Taux d'œuvres d'art féminines soutenues	43,6%	Activité 2: Mise à niveau des secteurs artistiques	5360 md	
			Activité 3: Soutien des œuvres artistiques – CNCI	13288 md	
Objectif 1-2 : Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international	indicateur 1-2-1 Le nbr d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales	247	Activité 4: Soutien des œuvres artistiques – Théâtre National	4230 md	
			Activité 5: Soutien des œuvres artistiques – CENTRE NATIONAL DES MARIONNETTES	1978 md	
			Activité 6: Soutien des œuvres artistiques – THEATRE DE L'OPERA	12724 md	
			Activité 8: Formation dans le domaine de la musique	2415 md	
Objectif 1-3: Préserver le fond artistique et développer sa diffusion	indicateur 1-3-1 : Le taux de numérisation du fond artistique	73%	Activité 7: Soutien des œuvres artistiques – MUSEE DE L'ART CONTEMPORAIN	1995 md	
			Activité 9: Soutien des œuvres artistiques – Palais des lettres et arts	2968 md	
			Activité A: Promouvoir le fond musical – Centre musical arabe et méditerranéen	2005 md	

3.2- Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme:

Tableau 2 :

Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et crédits transférés

Opérateurs publics	Objectifs du programme (auxquels opérateur public contribue)	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés l'année 2023
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE (CNCI)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité - Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international -Préserver le fond artistique et développer sa diffusion 	<p>Activité 1: Subvention des productions cinématographiques</p> <p>Activité 2: Subvention de la participation du cinéma tunisien dans les festivals internationaux et régionaux</p> <p>Activité 3: Collection, conservation et catalogage du patrimoine cinématographique et offrir des opportunités pour en profiter (cinémathèque).</p>	13288 md
THEATRE NATIONAL (TN)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité - Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international -Préserver le fonds artistique et développer sa diffusion 	<p>Activité 1: La production des œuvres artistiques, notamment théâtrales.</p> <p>Activité 2: La diffusion des œuvres théâtrales et assurer leurs rayonnement national et international.</p> <p>Activité 3: La formation aux métiers du théâtre et le développement des capacités et des compétences.</p>	4230 md
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA MARIONNETTES	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité - Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international 	<p>Activité 1: Organisation des spectacles des œuvres du théâtre de marionnettes et permettre au public de les voir et diffuser la culture de la marionnette.</p> <p>Activité 2: Organiser des spectacles artistiques nationaux et internationaux et les rendre accessibles au profit du public.</p> <p>Activité 3: Collection des œuvres de théâtre de marionnettes et préservation de la mémoire nationale dans le domaine de l'art de la marionnette.</p>	1978 md
THEATRE DE L'OPERA	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité - Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international 	<p>Activité1: La production des œuvres d'art dans les domaines de la musique, théâtre, musique et danse et le développement des moyens de les promouvoir à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Activité2: Organisation des spectacles artistiques nationaux et internationaux et les rendre accessibles au public.</p> <p>Activité3: La formation dans les domaines artistiques et le développement des capacités et des talents.</p>	12724 md

<p>MUSEE DE L'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN</p>	<p>– Préserver le fond artistique et développer sa diffusion</p>	<p>Activité 1: Organisation d'expositions permanentes et temporaires d'œuvres plastiques tunisiennes et internationales. Activité 2: Préservation, entretien, restauration et valorisation des collections du musée.</p>	<p>1995 md</p>
<p>PALAIS DES LETTRES ET ARTS (KASR ASAID)</p>	<p>– Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international –Préserver le fond artistique et développer sa diffusion</p>	<p>Activité 1: Organisation des expositions muséales et valorisation du fond artistique et patrimonial.</p>	<p>2968 md</p>
<p>CENTRE DES MUSIQUES ARABES ET MEDITERRANEENNES</p>	<p>– Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international –Préserver le fond artistique et développer sa diffusion</p>	<p>Activité 1: La promotion du fond musicale.</p>	<p>2005 md</p>

3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme (2023-2025):

Le budget du programme Arts pour l'année 2023 a été estimé à **60,032 MD** contre **46,851 MD** conformément à la Loi de finances rectificative pour l'année 2022, soit une augmentation de **4,583 MD**, soit **28,1%**, qui se répartit comme suit :

Tableau 3 :

Répartition des prévisions budgétaires du programme selon la nature économique des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2021	L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Écart	
				Montant (1) - (2)	%
Dépenses de rémunération	5399	6311	7212	901	14,3%
Dépenses de fonctionnement	7188	5850	7437	1587	27,1%
Dépenses d'intervention	35655	33615	39973	6358	18,9%
Dépenses d'investissement	4307	1075	5410	4335	403,3%
Total (*)	52549	46851	60032	13181	28,1%

Tableau 4 :
Cadre de dépenses à moyen terme(2025–2023)
Répartition selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations (*) 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de rémunération	5399	6311	7212	7480	8800
Dépenses de fonctionnement	7188	5850	7437	7660	7890
Dépenses d'intervention	35655	33615	39973	40362	45457
Dépenses d'investissement	4307	1075	5410	5498	7853
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	52549	46851	60032	61000	70000
Total compte tenu des ressources propres des institutions	54941	49102	63205	66350	76700

Observations :

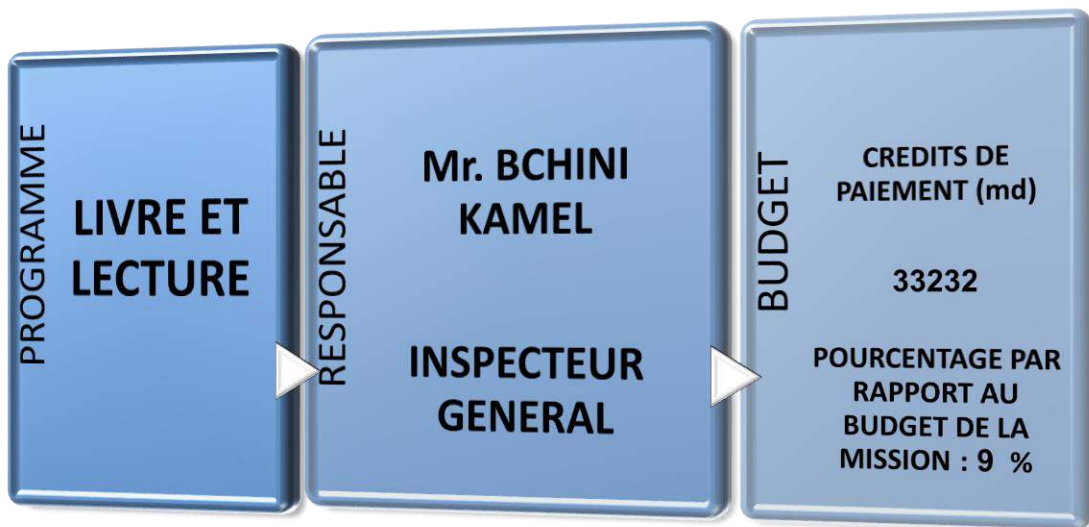
- (*) Rapport annuel de la mission Affaires Culturelles 2021.
- (**) Total prenant en compte les ressources totales des institutions, estimées entre 2,392 MD en 2021 et 2,251 MD en 2022 (budget de la Mission Affaires Culturelles pour l'année 2023).

Le budget du programme en 2024 devrait atteindre un taux de croissance de 1,6% par rapport à 2023 et en 2025, il atteindra environ 14,8% par rapport à 2024.



PROGRAMME 2 : LIVRE ET LECTURE





LIVRE ET LECTURE

**1-SOUS PROGRAMME:
LIVRE ET LECTURE AU
NIVEAU CENTRAL**

PROGRAMME 2 : LIVRE ET LECTURE

- **Responsable du programme : Mr. Bechini Kamel**, Inspecteur général,
- **Chargé officiellement du programme à partir du 15 juillet 2020**,

1. Présentation du programme:

Le secteur du livre et de la lecture est l'un des secteurs fondamentaux sur lesquels repose le projet culturel en raison de son impact profond sur le développement du sens du lecteur et de la conscience civilisationnelle, ainsi que de son rôle dans la consolidation des valeurs de citoyenneté et l'enracinement de l'être humain dans son identité nationale tout en s'ouvrant à d'autres cultures offrant de nouveaux horizons intellectuels qui font de lui un être humain conscient et équilibré.

1.1. Stratégie:

Le programme livres et lecture est l'un des programmes de base de la mission, car il contribue à contrôler les horizons, les stratégies et les objectifs sectoriels du projet culturel à travers l'élaboration de politiques et d'orientations, la fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, de programmes et de projets liés au secteur du livre et à la lecture inclus dans le plan de développement pour atteindre les objectifs généraux et déterminer et concrétiser les priorités fixées dans les orientations futures de la mission.

Cependant, malgré l'importance de ce secteur culturel, il souffre encore de nombreux problèmes qui le rendent incapable de remplir son rôle comme il se doit, dont le plus important est peut-être la faible participation des citoyens tunisiens à la lecture et l'incapacité des politiques publiques successives à améliorer qualitativement la qualité du livre tunisien dans la production, l'édition, la promotion et la conservation, et ce, malgré l'investissement dans le domaine du livre et de l'édition à travers le nombre croissant des maisons d'éditions et le développement de nouvelles publications, outre le

développement continu des collections dans les bibliothèques publiques de livres, de références et de documents, parallèlement à la multiplicité des manifestations d'encouragement à la lecture programmées chaque année au profit des lecteurs du réseau des bibliothèques publiques couvrant tous les régions du pays. Cependant, la concentration d'un grand nombre de maisons d'éditions dans la région du Grand Tunis et la hausse croissante du coût du papier d'une manière qui affecte le prix du livre, et donc le prix de vente au public par rapport à la dégradation du pouvoir d'achat du citoyen, n'a pas servi la décentralisation culturelle et a donc créé un décalage dans les fortunes de l'intérieur, des zones frontalières et reculées, ainsi que l'augmentation du nombre d'écrivains qui publient à compte d'auteur, ce qui a affaibli les chances de concurrence pour développer l'industrie du livre culturel dans de nombreuses maisons d'éditions, tout en enregistrant une différence de production entre les écrivains hommes et femmes. Ainsi, environ les deux tiers des publications sont d'auteurs masculins. Viens s'ajouter à cela la dégradation de l'infrastructure et de l'équipement d'un nombre important de bibliothèques publiques et le retard dans l'achèvement du projet d'informatisation des bibliothèques publiques, qui a entraîné une baisse de l'indice national de lecture, en particulier pour les jeunes et les adolescents. S'ajoute à cela l'absence de cadres juridiques réglementant plusieurs mécanismes et à la nécessité de revoir les textes disponibles afin de pouvoir répondre aux évolutions du secteur du livre et de la lecture et aux évolutions structurelles et organisationnelles vécues par l'administration et les professions lié au secteur en général.

Malgré les efforts déployés par l'État pour soutenir le secteur du livre et de l'édition en encourageant les achats de livres et de périodiques, le soutien aux périodiques culturels, la recommandation de publication, le Fond d'encouragement littéraire et scientifique et les prix d'encouragement de la production littéraire et intellectuelle de l'État, ainsi que le succès de la participation à de nombreuses expositions internationales chaque année et la

demande croissante de livres tunisiens dans les foires internationales, outre le fait qu'un nombre important d'écrivains tunisiens ont été couronnés de prix internationaux et régionaux, le prix de la vente de livres au public est resté relativement élevé et non abordable pour tout le monde. Le coût de la participation à un riche programme culturel qui met en valeur et promeut la culture tunisienne dans les foires internationales du livre reste élevé, en plus de l'absence de voies de distribution du livre dans le pays et à l'étranger.

La vision du programme est de promouvoir le secteur du livre tunisien à travers le développement des chaînes de l'industrie du livre dans la production, la publication et la distribution, et de le rendre accessible au lecteur là où ce dernier se trouve.

La stratégie du Programme du livre et lecture est de promouvoir la production littéraire et intellectuelle à travers le développement du système de soutien au niveau de la production et le développement du mouvement d'édition et de distribution en élargissant le cercle de présence du livre afin qu'il soit accessible à tous les lecteurs sur l'ensemble du territoire de la république. Dans le domaine de la lecture, la stratégie du programme est d'établir l'habitude de la lecture comme une pratique culturelle constante dans la société tunisienne en améliorant la qualité des services de bibliothèque.

Le programme vise les objectifs suivants:

- Développer le mouvement éditorial en encourageant la production littéraire et intellectuelle et en touchant un plus grand nombre de publications et de titres publiés,
- Une plus grande présence d'écrivains dans diverses régions de la république, en particulier dans les zones rurales reculées, qui souffrent d'un manque au niveau des événements et des activités culturelles par rapport aux villes et aux zones urbaines ;
- Donner de nouveaux rôles et de nouvelles fonctions aux bibliothèques publiques qui tiennent compte des nouvelles aspirations des enfants et

des jeunes à s'engager, en particulier dans le domaine de la technologie moderne qui fournit des services modernes et avancés.

Sur cette base, les axes stratégiques suivants ont été fixés:

- **L'industrie du livre culturel** a un seul objectif stratégique, qui est de «Développer et distribuer la production littéraire et intellectuelle».
- La culture de la **pratique de la lecture** a pour seul objectif stratégique de «promouvoir la lecture».

1.2. Structures concernées:

Cartographie du programme : (Établissements à caractère administratif et non administratif concernés par les objectifs du programme)

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Livre et Lecture	-Direction générale du Livre, -Unité Opérationnelle-Établissement Public (bibliothèques régionaux)	-Institut de Tunisie de Traduction

2. Objectifs du programme et indicateurs de performance:

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

Deux objectifs stratégiques ont été fixés pour le programme de livres et lectures.

➤ **Objectif stratégique 2.1 : Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles**

Cet objectif vise à promouvoir la diversité dans l'achat de livres et de périodiques, avec la nécessité de promouvoir certains genres littéraires et langues étrangères, ainsi que le développement de collections pour enfants et jeunes.

- **Indicateurs** : Un seul indicateur est établi pour mesurer cette objectif.
 - **Indicateur 2.1.1 Nombre de nouvelles publications de livres et périodiques culturels**, cet indicateur est une mesure du suivi des nouvelles publications de livres et périodiques culturels.

Prévisions et des réalisations de l'indicateur 1.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 2-1-1 L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturels	Nbr	2532	2600	2800	3000	3090

Les structures du programme Livre et Lecture visent à développer les acquisitions de nouvelles publications en tenant compte des crédits alloués, et on espère que 3090 nouveaux titres seront acquis en 2025.

➤ **Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la lecture publique**

Cet objectif est lié à un des axes stratégiques du programme qui est de consolider l'habitude de lire basée sur des activités créatives grâce à un travail participatif avec diverses parties concernées, et d'augmenter le nombre de lecteurs de différentes catégories sociales. En plus d'élaborer des plans et des programmes visant à moderniser les services des bibliothèques publiques, à utiliser la technologie et à s'appuyer sur la diffusion de la culture des livres électroniques et d'autres supports numériques. Cela s'ajoute au travail de transformation de l'espace de bureau en un espace qui attire la petite enfance et ouvre ses portes à tous les groupes vulnérables.

La lecture en milieu rural et la diffusion de la culture du livre dans les zones intérieures font également partie des objectifs stratégiques de ce programme, en plus, d'intensifier le rôle des bibliothèques publiques en tant que catalyseur et moteur social qui assure, outre les fonctions divertissantes, éducatives et cognitives, de nouveaux rôles et fonctions: la bibliothèque est un espace d'enseignement et d'apprentissage, la bibliothèque est un espace de dialogue et de pratique de la démocratie, et la bibliothèque est un espace d'animation qui rassemble tous les arts.

➤ **Indicateurs** : Pour atteindre cet objectif, un seul indicateur est défini:

- **Indicateur 2.2.1 Évolution du nombre de lecteurs**, cet indicateur permet de connaître l'évolution du nombre de lecteurs dans les bibliothèques régionales et publiques, comme principal indicateur pour mesurer la performance de l'objectif stratégique « Promotion de la lecture publique » et les facteurs les plus importants déterminant l'impact du livre dans la famille tunisienne.

Prévisions et des réalisations de l'indicateur 1.2.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
l'indicateur 2-1-1 : L'évolution du nombre des lecteurs	Nbr	2690000	3011437	3018488	3027124	3032583

Les estimations de cet indicateur ont été mises à jour en incluant la contribution de la Bibliothèque Nationale dans la performance du programme à partir de 2022, veillant ainsi, à attirer davantage de lecteurs d'année en année et organisant des concours qui atteindront l'objectif de promouvoir la lecture, et il devrait atteindre environ 3,033 millions de lecteurs en 2025.

2.2. Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Pour atteindre les objectifs du programme Livres et Lecture, et combler les indicateurs de performance fixés pour l'année 2023, un certain nombre d'activités directement et indirectement liées aux domaines du livre et de lecture ont été programmées à travers le développement et l'augmentation des mécanismes de soutien, en plus d'inciter à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des services fournis par les bibliothèques publiques, de même qu'à leur modernisation conformément aux normes internationales (ressources humaines, équipements, moyens de travail et de construction, maintenance et mise à jour des systèmes d'information...).

Tableau 1 :
Activités et supports d'activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions 2023	Support d'activités
Objectif 2-1: Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles	Indicateur 2-1-1 L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturels	2800	Activité 1: Achat des livres et périodiques	9160 md	<ul style="list-style-type: none"> -Adopter une enquête de terrain ou un questionnaire dans les bibliothèques publiques pour contrôler les besoins de développement des fonds documentaires en déterminant les critères de sélection et de fourniture de livres et de périodiques. -Revoir le cahier des charges des activités liées à la publication. -Simplification des procédures liées à l'exportation du livre tunisien et de la production culturelle nationale en coordination avec les structures concernées, notamment le Centre de promotion des exportations. -Suivi de l'organisation régulière des foires régionales et régionales des écrivains tunisiens. -Participation aux foires internationales du livre et aux semaines culturelles pour promouvoir la production intellectuelle tunisienne.
			Activité 2: Subvention et traduction et diffusion	2100 md	<ul style="list-style-type: none"> -Exclure les travaux de traduction (traduction, révision et édition) des marchés publics pour plus de qualité et d'efficacité
Objectif 2-2: Promouvoir la lecture publique	Indicateur 2-2-1 L'évolution du nombre des lecteurs	3018488	Activité 3: Encouragement de la Lecture	7494 md	<ul style="list-style-type: none"> -Inscription du Concours National de la Lecture dans les grands axes du plan national pour encourager la lecture et le rendre régulière. -Organisation de forums, séminaires et colloques nationaux et régionaux sur le thème du livre et de la lecture. -Organiser des événements et des programmes éducatifs et artistiques destinés aux enfants dans le domaine du livre et de la lecture.

				<p>Activité 4: Mise à niveau des bibliothèques publiques</p> <p>6790 md</p> <p>–Suivre la formation et le perfectionnement des ressources humaines et le développement des compétences professionnelles. –Créer de nouvelles opportunités dans le cadre du développement du système d’incitation à la qualification. –Développer le travail associatif dans les domaines de l’éducation et du bénévolat dans les bibliothèques publiques par la mise à jour et la mise en œuvre des accords de partenariat conclus avec les ministères concernés et les composantes de la société civile.</p>
				<p>Activité 5: Accroissement du fonds écrit</p> <p>7688 md</p> <p>–Soutien par des dons et dons accordés par des personnalités nationales ou des institutions nationales et internationales pour la mission et la gestion générale du livre et des bibliothèques publiques</p>

3.1- Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme:

Tableau 2 :
Contribution des opérateurs publics
à la performance du programme et crédits transférés

Opérateurs publics	Objectifs du programme (auxquels opérateur public contribue)	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés l'année 2023
Institut de Tunisie de Traduction	Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles	Activité 1: Subvention et traduction et diffusion	2100 MD

3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme (2023-2025):

Le budget du programme Livres et Lecture pour l'année 2023 a été estimé à **33,232 MD** contre **24,049 MD** conformément à la loi de finances rectificative pour l'année 2022, soit une augmentation de **9,183 MD**, soit **38,2%**, qui se répartit comme suit:

Tableau 3 :

**Répartition des prévisions budgétaires du programme
selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)**

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2021	L.F. R 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Écart	
				Montant (2)-(1)	%
Dépenses de remunerations	5539	5619	6184	565	10,1%
Dépenses de fonctionnements	4050	3331	4662	1331	40,0%
Dépenses d'interventions	6575	8786	8886	100	1,1%
Dépenses d'investissements	12452	6313	13500	7187	113,8%
Total (*)	28616	24049	33232	9183	38,2%

Tableau 4 :
Cadre de dépenses à moyen terme(2025–2023)
Répartition selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations 2021 (*)	L.F.R 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de remunerations	5539	5619	6184	6413	6953
Dépenses de fonctionnements	4050	3331	4662	4802	4947
Dépenses d'interventions	6575	8786	8886	9246	9250
Dépenses d'investissements	12452	6313	13500	13539	14350
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	28616	24049	33232	34000	35500
Total compte tenu des ressources propres des institutions (**)	28750	24688	33565	34550	36130

Observations :

- (*) Rapport annuel de la mission Affaires Culturelles 2021.
- (**) Total Prenant en compte les ressources propres totales des institutions, estimées à 134 md en 2021 et 639 md en 2022 (Budget de la Mission affaires culturelles pour l'année 2023).

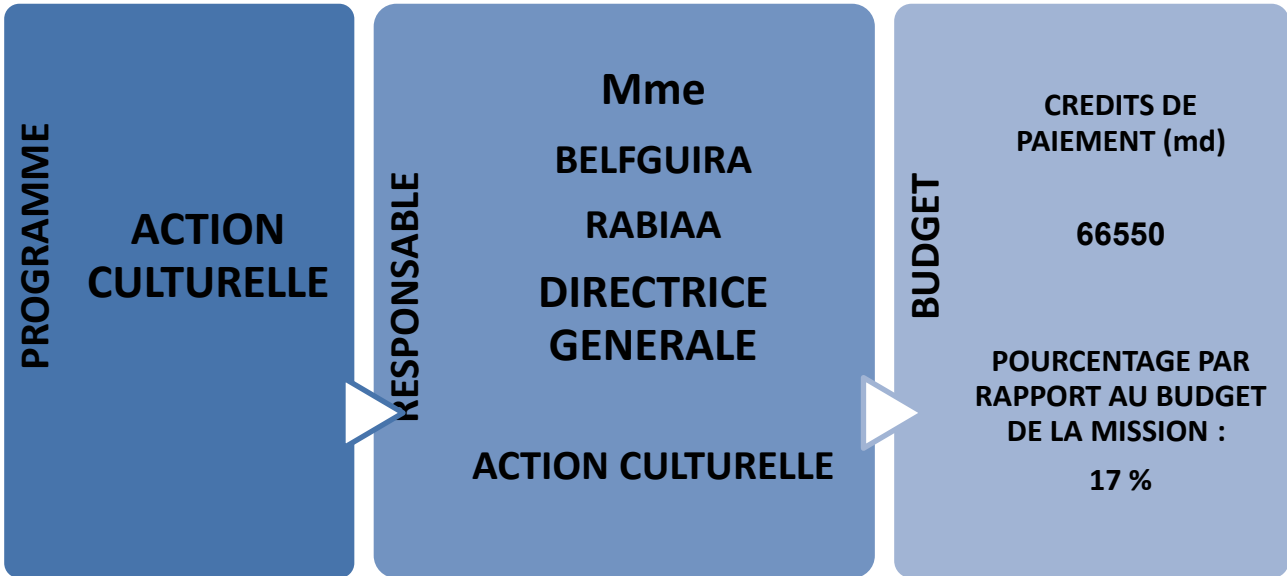
Le budget du programme pour 2024 est d'environ 2,3% de développement par rapport à 2023 et en 2025 sera d'environ 4,4% par rapport à 2024, où des travaux seront effectués pour améliorer l'infrastructure et fournir les équipements nécessaires conformes aux spécifications techniques d'un nombre important de bibliothèques publiques, dans le but d'offrir les meilleures conditions pour recevoir les lecteurs, principalement dans les zones ayant des conditions climatiques sévères qui affectent directement le développement du nombre de lecteurs. Des travaux seront également menés sur l'informatisation des bibliothèques publiques, ce qui facilitera l'accès aux ressources

disponibles dans les bibliothèques publiques, principalement pour les jeunes et les adolescents.



PROGRAMME 3 : ACTION CULTURELLE





ACTION CULTURELLE

1
ACTION CULTURELLE AU NIVEAU CENTRAL

24
ACTION CULTURELLE AU NIVEAU REGIONAL

PROGRAMME 3 : ACTION CULTURELLE

- **Responsable du programme: Mme BELFGUIRA Rabiaa**, directrice générale de l'action culturelle.
- **Chargée officiellement du programme à partir du 13 janvier 2023,**

1. Présentation du programme:

Le programme Action Culturelle vise à améliorer l'activité des institutions concernées en développant un programme visant à les qualifier et à établir des liens de coopération avec les institutions éducatives, de jeunesse et universitaires, la société civile, les intellectuels et les créateurs, en les plaçant au centre de l'action culturelle et en contribuant à attirer de grands groupes de jeunes en développant les industries créatives, en préparant des perceptions, des programmes et des projets visant à développer le contenu de la programmation, une bonne gestion des ressources financières et en développant des manifestations et des festivals de manière à permettre la réalisation des principes de bonne gouvernance.

1.1. Stratégie:

La réalité de l'Action Culturelle se caractérise par une représentation institutionnelle qui s'étend à toutes les régions du pays, où le taux de couverture a dépassé 70%, et fonctionne selon une diversité programmatique tout au long de la saison culturelle, afin de répondre à la demande du public culturel diversifié où qu'il soit, en actualisant les contenus culturels et en les adaptant au sens culturel des différents groupes d'âge. Cependant, l'avis tend à reconsidérer la structure de ces institutions et à trouver des solutions efficaces à certaines des lacunes et des problèmes qui entravent le développement des programmes et la performance des institutions culturelles, à renforcer leurs infrastructures, à les réhabiliter et à les moderniser, et à l'amélioration de leurs espaces d'animation, et à acquérir et distribuer des

équipements numériques et d'animation sophistiqués, pour pouvoir suivre le rythme des développements dans le monde et bénéficier d'expériences réussies. À cette fin, des travaux sont en cours pour intégrer les institutions de l'action culturelle et développer le rayonnement des festivals afin d'attirer autant que possible le public.

Le programme vise également à promouvoir l'action culturelle à l'échelle nationale, régionale et locale, à l'amélioration des conditions de travail dans les institutions culturelles et à accroître la visibilité des festivals et des événements culturels et artistiques grâce à:

- Faire rayonner l'institution culturelle sur son environnement sans différenciation ni discrimination en créant de nouveaux clubs culturels qui suivent le rythme des aspirations des jeunes en attribuant des programmes culturels qui ciblent particulièrement les groupes marginalisés et ceux qui ont des besoins spécifiques dans les zones intérieures densément peuplées.
- Répartir les festivals de manière à être plus équitables et équilibrés entre les régions et inciter à mettre en évidence les spécificités locales, ce qui fournit des contenus diversifiés avec la nécessité d'accorder plus d'attention aux dimensions économiques des événements culturels.

❖ **Les axes stratégiques du programme**, les objectifs généraux du programme de l'action culturelle s'articulent autour de:

➤ **L'ouverture de l'institution culturelle à son environnement à travers:**

- L'appropriation culturelle des jeunes et la facilitation de la participation à la vie culturelle pour tous, en particulier pour les personnes handicapées, les groupes vulnérables et les groupes spéciaux de prisonniers et de malades.

- Consacrer et élargir l'approche participative entre eux et le reste des institutions de la mission, de même établir des liens de coopération entre eux et les institutions éducatives, de jeunesse et universitaires, la société civile, les intellectuels et les créateurs.

- Parvenir à un équilibre entre les régions dans le cadre du soutien du choix de la décentralisation et à la participation effective de la société civile et des créateurs.

➤ **Renforcer le rayonnement de grandes manifestations culturelles et festivals:**

- Réalisation d'une cartographie des festivals nationaux et internationaux qui prend en compte, notamment, l'équilibre au niveau de la répartition spatio-temporelle de ces manifestations.

- Soutenir la créativité et la diversité culturelle, en mettant en avant les spécificités culturelles de chaque région et en renforçant la coopération entre les institutions culturelles.

- Ouverture des manifestations spécialisées dans la rue (Street Art) et les soutenir pour l'intégration dans la sphère publique afin de servir le nouveau projet démocratique de l'État tunisien.

- Préparer des perceptions, des programmes et des projets visant à améliorer le rayonnement culturel des grands festivals et événements culturels à l'échelle nationale et internationale.

- Prise en compte de la dimension économique dans la conception et la mise en œuvre des festivals de manière à aider à développer les ressources propres de ces manifestations par la publicité, l'affiliation et le parrainage culturel.

1.2. Structures concernées:

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Action Culturelle	- Direction générale de l'Action Culturelle - Bureau Des Affaires Régionales - Centre National De Communication Culturelle - Délégations Régionales Aux Affaires Culturelles (Direction Des Activités Et Des Arts)	- Établissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques - Centre Culturel International De Hammamet - Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique (TIC DCE)

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme:

2.1. Présentation des objectifs de performance et des indicateurs:

Deux objectifs stratégiques ont été fixés pour le programme Action Culturelle:

- **Objectif 3.1 Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement:** La situation actuelle du secteur de l'Action Culturelle exige un travail de plus pour intégrer l'institution autant que possible dans son environnement, et de se concentrer sur la qualité plus que sur la quantité, tout en tenant compte de toutes les lacunes, problèmes et exigences de la nouvelle génération.
- **Indicateurs:** Deux indicateurs ont été établis, reflétant l'ampleur de l'implication de l'institution de l'Action Culturelle dans son environnement et son ouverture à celui-ci.
 - **Indicateur 3.1.1 Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels :** Il s'agit de savoir dans quelle mesure la composante féminine s'intéresse aux clubs culturels, ce qui reflète la tendance approuvée dans la loi de budget fondamentale.

Estimations de l'indicateurs 3.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 3-1-1 L'évolution du taux de participation des femmes aux clubs culturels	%	56,19	57,5	59	60	61

Les structures du programme, y compris les sous-programmes régionaux, s'intéressent à créer de nouveaux clubs culturels qui suivent le rythme des aspirations des jeunes, à développer le nombre d'inscriptions féminines dans les clubs culturels et à préparer des programmes culturels pour les femmes afin de consolider l'approche genre et le principe de l'égalité des chances entre

les hommes et les femmes, et il est prévu que 61% du nombre total de participants aux clubs culturels soit maintenu en 2025.

- **Indicateur 3.1.2 Nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile** : L'État est soucieux de promouvoir la décentralisation en diversifiant les sources de financement de l'action culturelle, en associant les secteurs concernés et la société civile à la recherche d'investissements dans le domaine culturel et en encourageant les initiatives culturelles privées.

Estimations de l'indicateur 3.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
l'indicateur 3-1-2 Nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nbr	1267	1200	1300	1400	1600

Les estimations préliminaires pour cet indicateur ont été maintenues conformément aux données prévues dans le projet annuel de la mission affaires culturelles pour l'année 2022 et sur la base du résultat obtenu en 2021. Le nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile a été actualisé en 2025 pour atteindre 1600 accords de partenariat prévus.

➤ **Objectif 3.2 Accroître le rayonnement des festivals et des grandes manifestations culturelles**

Cet objectif est de faire rayonner les manifestations culturelles et les festivals aux niveaux national et international, en incluant un contenu culturel diversifié et complet pour tous les arts afin d'attirer des publics de différents groupes d'âge et groupes sociaux, en plus d'inclure la dimension économique dans la perception des festivals et la programmation de leurs activités.

- **Indicateurs**: Un indicateur unique a été adopté pour mesurer le rayonnement des événements culturels et des festivals.

La mesure de la performance de cet objectif a été limitée aux manifestations culturelles et aux festivals de référence organisés par la structures concernées de la Mission Affaires Culturelles, tels que le Festival international de Carthage, le Festival international d’Hammamet, la Foire internationale du livre et les Journées du théâtre de Carthage en raison du manque de capacités humaines et logistiques pour suivre d’autres événements et festivals à l’intérieur du pays d’une part, et en s’appuyant également sur ce qui était indiqué dans le texte d’organisation de l’Etablissement nationale de Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques d’autre part.

- **Indicateur 3.2.1 Nombre d’articles publiés dans les médias internationaux** : Cet indicateur permet de suivre dans quelle mesure la presse écrite internationale couvre les grands festivals et manifestations culturelles et donc leur portée mondiale, y compris le développement de la coopération et de la coproduction avec des festivals et des manifestations étrangères.

Estimations de l’indicateur 3.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l’indicateur 3-2-1 nombre d’articles publiés par les médias internationaux	Nbr	200	200	220	250	280

Des travaux sont en cours pour attirer davantage le public vers les festivals et les événements artistiques en les introduisant et en les commercialisant par le biais d’une couverture médiatique, y compris via les articles publiés dans les médias internationaux et influents sur les adeptes des manifestations culturelles et de festivals, et les estimations de cet indicateur ont été mises à

jour en fonction des résultats obtenus en 2021 et devraient atteindre 280 articles en 2025.

2.2- Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Pour satisfaire les objectifs du programme Action Culturelle et atteindre les indicateurs de performance fixés pour l'année 2023, des activités directement et indirectement liées à ces indicateurs ont été programmées, et ces activités sont principalement basées sur la promotion de l'action culturelle et l'amélioration des conditions de travail (ressources humaines, équipements, moyens de travail, construction...).

Tableau 1:

Activités et supports d'activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions 2023	Support d'activités
Objectif 3-1 : Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement	l'indicateur 3-1-1 L'évolution du taux de participation des femmes aux clubs culturels	59%	Activité 1: Développement de l'action culturelle dans les établissements	28236 md	–Intensifier les programmes de coopération et de partenariat avec les structures et institutions intervenantes, – Parrainer et superviser les talents en renforçant et en développant les programmes de formation dans les domaines créatifs dans les clubs de spécialisation, – Continuer à améliorer les conditions de présentation de la production culturelle et assurer la qualité du contenu.
			Activité 5: Réhabilitation des établissements publics de l'action culturelle	11043 md	
			Activité 7: L'industrie culturelle et créative–TICDCE	1310 md	
	Activité 8: Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel	166 md			
	l'indicateur 3-1-2 L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	1300			

					<ul style="list-style-type: none"> - Développer les compétences des ressources humaines en s'engageant dans le système de formation, - Soutenir l'orientation vers des événements spécialisés dans l'animation de la rue et des espaces ouverts, - Soutenir le partenariat avec le secteur privé et l'inciter à adopter des projets culturels,
Objectif 3-1 : Accroître le rayonnement des grandes manifestations culturelles et festivals	l'indicateur 3-2-1 Nombre d'articles publiés par les médias internationaux	220	Activité 2: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	0 md	<ul style="list-style-type: none"> - Rationalisation de la gestion des manifestations culturelles et des festivals,
			Activité 3: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles- ENPFMCA	10164 md	<ul style="list-style-type: none"> - Reformulation de la carte des festivals, - Fixer des critères objectifs pour la classification des festivals,
			Activité 4: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles- CCIH	3503 md	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les événements et le développement de

			<p>Activité 6: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles dans les régions</p>	<p>12128 md</p>	<p>festivals et d'événements culturels spécialisés, – Élaborer un plan d'action pour attirer le public pour les festivals et les manifestations culturelles et artistiques de différents groupes d'âge et groupes sociaux, – Réhabilitation et renaissance des théâtres en plein air dans les centres des régions.</p>
--	--	--	---	-----------------	--

2.3- Contribution des acteurs publics à la performance du programme:

**Tableau 2 :
Contribution des opérateurs publics
à la performance du programme et crédits transférés**

Opérateurs publics	Objectifs du programme (auxquels opérateur public contribue)	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés l'année 2023
Établissement National de Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques (ENPFMCA)	Accroître le rayonnement des grandes manifestations culturelles et festivals	<p>Activité 1: Préparation et organisation des grands festivals et manifestations artistiques et culturelles</p> <p>Activité 2: Soutenir les festivals et les manifestations artistiques et culturelles dans les régions</p>	10164 md

Centre Culturel International de Hammamet (CCIH)	Accroître le rayonnement des grandes manifestations culturelles et festivals	Activité 1: Préparation et organisation du festival international de Hammamet Activité 2: Développement de l'action culturelle dans le Centre Culturel International de Hammamet	3503 md
Centre International de L'économie Culturelle Numérique (TIC DCE)	Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement	Activité 1: Soutenir l'industrie culturelle et créative dans le domaine de l'économie culturelle numérique	1310 md

3. Budget et cadre de dépenses du programme à moyen terme (2023-2025):

Le budget du programme Action Culturelle pour l'année 2023 a été estimé à **66,550 MD** contre **53,928 MD** conformément à la loi de finances rectificative pour l'année 2022, soit une augmentation de **12,622 MD** de **23,4%**, qui se répartit comme suit:

Tableau 3 :
Répartition des prévisions budgétaires du programme
Selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2021	L.F.R 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Écart	
				Montant (1) - (2)	%
Dépenses de remunerations	7892	9099	9364	265	2,9%
Dépenses de fonctionnements	3740	3334	4502	1168	35,0%
Dépenses d'interventions	29581	27807	28794	987	3,5%
Dépenses d'investissements	22905	13688	23890	10202	74,5%
Total (*)	64118	53928	66550	12622	23,4%

Tableau 4 :
Cadre de dépenses à moyen terme(2025–2023)
Répartition selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)


Dépenses	Réalisations 2021 (*)	L.F.R 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de remunerations	7892	9099	9364	9711	9940
Dépenses de fonctionnements	3740	3334	4502	4638	4777
Dépenses d'interventions	29581	27807	28794	29653	30103
Dépenses d'investissements	22905	13688	23890	24498	24680
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	64118	53928	66550	68500	69500
Total compte tenu des ressources propres des institutions (**)	68401	59869	71631	74250	75600

Observations :


- (*) Rapport annuel de la mission Affaires Culturelles 2021.
- (**) Total prenant ressources propres estimées à 4,283 MD en 2021 et 5,941 MD en 2022 (Budget de la Mission Affaires Culturelles pour l'année 2023).

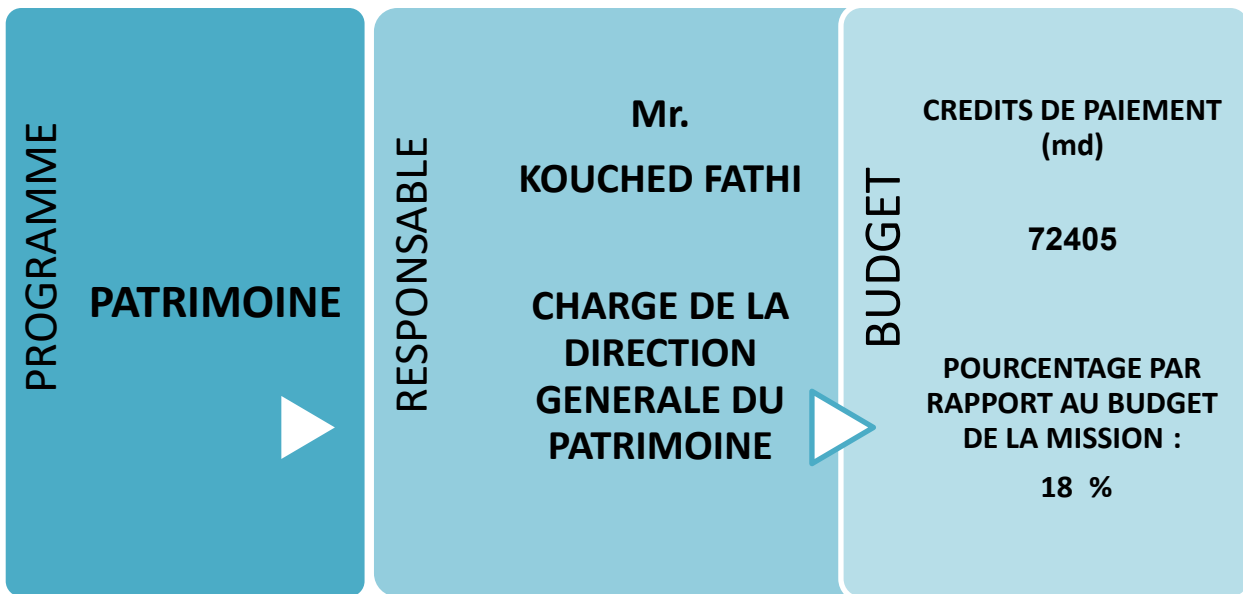
Le budget du programme en 2024 atteindra un taux de développement de 2,9% par rapport à 2023 et atteindra environ 1,5% en 2025 par rapport à 2024, où des travaux seront effectués pour améliorer l'infrastructure des institutions culturelle afin de suivre les développements et de bénéficier des techniques modernes pour leur permettre de s'engager davantage dans leur environnement et de rayonner, ce qui se reflétera positivement sur le développement du nombre de participants et la création de nouveaux clubs qui seront des incubateurs de nouvelles idées, où l'élément jeunesse a pu utiliser ses compétences acquises et les soutenir avec les moyens disponibles (technologie moderne) et encourager les innovations dans le secteur, en

créant un espace compétitif au sein de l'institution culturelle soutenu par les concours listés.



PROGRAMME 4 : PATRIMOINE





PATRIMOINE

**1-SOUS PROGRAMME:
PATRIMOINE AU NIVEAU
CENTRAL**



PROGRAMME 4 : PATRIMOINE

- **Responsable du programme :Mr. KOUCHED Fathi**, Chargé de direction générale du Patrimoine,
- **Chargé officiellement à partir du 13 janvier 2023**,

1. Présentation du programme:

Le programme Patrimoine représente l'un des axes stratégiques de la mission Affaires Culturelles, compte tenu de la richesse du patrimoine matériel et immatériel dont regorge la Tunisie. Cependant, au niveau institutionnel, ce secteur est géré à la fois par l'Institut National du Patrimoine et l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et du Promotion Culturelle. Mis à part les défis auxquels ce secteur confronté, et qui sont d'ordre culturel, économique, social et de développement, l'évolution des approches du patrimoine donnent actuellement au volet de la valorisation une importance amplifiée complétant les volets de conservation, de sauvegarde et de protection.

1.1. Stratégie:

L'importance d'intensifier les efforts pour la protection et la conservation du patrimoine national face à la croissance du trafic illicite des fouilles clandestines et du pillage des sites archéologiques ainsi qu'aux empiètements des extensions urbaines sur les sites archéologiques. Cela s'applique également au patrimoine immatériel qui est exposé aux dangers de distorsion et d'extinction nécessitant ainsi la mise en place de toutes les mesures nécessaires de sauvegarde pour l'identifier, l'inventorier, le préserver tout en assurant sa protection.

Le secteur du patrimoine en Tunisie a connu ces dernières années un développement significatif, car l'approche du secteur du patrimoine ne se limite plus aux travaux de protection et de conservation, mais s'étend aux domaines de mise en valeur et de promotion dans le cadre d'une vision globale et intégrée basée sur la promotion du patrimoine et son intégration dans le cycle

économique afin qu'il ne soit pas simplement un consommateur de fonds et d'énergies mais plutôt composant essentiel du développement durable et une des sources du revenu national. Le programme vise également à impliquer les citoyens dans l'appropriation du patrimoine national.

❖ **Stratégie proposée:** renforcer la protection du patrimoine et lui accorder la dimension économique nécessaire.

❖ **Finalité escomptée :** Assurer la protection du patrimoine national et son intégration dans le cycle économique.

❖ **Axes stratégiques :** Les axes généraux sur lesquels œuvre le programme patrimoine sont les suivants:

- Développement du domaine du patrimoine matériel et immatériel en le protégeant, le conservant, le sauvegardant, le promouvant et le valorisant en tant que facteur de développement global.
- Établissement d'un cadre législatif plus adapté et incitatif pour répondre aux nouveaux besoins diversifiés du patrimoine en matière de recherche, de sauvegarde et de promotion, ce qui nécessite la révision du code de la protection du Patrimoine Archéologique et Historique et des Arts Traditionnels, ainsi que du code des investissements et la loi du Mécénat Culturel.
- Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des structures chargées de la gestion du patrimoine afin d'assurer la coordination et la complémentarité nécessaires entre les institutions concernées.
- Valorisation des musées et des sites archéologiques par l'usage des nouvelles technologies numériques.
- Promotion du tourisme culturel.
- Développement des programmes de sensibilisation au patrimoine national pour les différentes catégories sociales et tranches d'âge, en particulier les enfants et les jeunes.

- Promotion du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile de mobiliser de nouvelles ressources humaines et matérielles renouvelables contribuant au développement du caractère évolutif du patrimoine culturel en tant que levier de développement.

1.2. Structures concernées:

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
PATRIMOINE	-DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE -INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE -BIBLIOTHEQUE NATIONALE	-AGENCE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE PROMOTION CULTURELLE

2. Objectifs et indicateurs du programme:

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

Les objectifs stratégiques antérieurs du programme Patrimoine ont été maintenus et reformulés.

➤ **Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la protection et la sauvegarde du patrimoine**

- **Présentation de l'objectif:** Le programme Patrimoine est l'un des axes stratégiques de la mission Affaires Culturelles, compte tenu de la richesse du patrimoine matériel et immatériel que recèle la Tunisie et qui nécessite une stratégie claire pour lutter contre les agressions et les pillages par le biais de l'inventaire, de la restauration et la sauvegarde.

- **Indicateurs:** Deux indicateurs ont été définis pour mesurer la faisabilité et le niveau de protection et de sauvegarde du patrimoine:
 - **Indicateur 4.1.1 Évolution du taux d’inventaires des biens culturels** : On calcule le nombre de biens culturels inventoriés annuellement par rapport aux collections conservées dans les réserves.

Estimations des indicateurs 4.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 4-1-1 Évolution du taux d'inventaire des biens culturels	%	..	85	87	89	91

Les structures relevant du programme, en particulier l'Institut National du Patrimoine, procèdent régulièrement et périodiquement à la réalisation de l'inventaire des biens culturels, qu'ils soient matériels ou immatériels. L'indicateur a été inclus lors de la mise à jour du cadre de performance du programme. Il est prévu d'atteindre un taux de 91% en 2025.

- **Indicateur 4.1.2 taux de monuments, sites et biens culturels protégés et classés** : Cet indicateur a été actualisé par rapport aux années précédentes, car il reflète bien le progrès accomplis dans le domaine du renforcement de la sauvegarde du patrimoine.

Estimations des indicateurs 4.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l'indicateur 4-1-2 Taux de monuments, de sites et de biens culturels protégés et classés	%	29,6	35	40	42	44

Les structures du programme, principalement l'Institut National du Patrimoine, veille au classement des sites et des monuments d'une façon régulière et périodique, et émettant les décisions de protection et de classement nécessaires pour limiter les atteintes au patrimoine, et il est prévu d'atteindre un taux de 44% en 2025.

- **Indicateur 4.1.3 Nombre de documents protégés par numérisation par nombre de page** : Cet indicateur a été ajouté lors de la mise à jour du cadre de performance du programme patrimoine intégrant la contribution de la Bibliothèque nationale.

Estimations des indicateurs 4.1.3

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 4.1.3: Nombre de documents protégés par numérisation par nombre de page	1000 Pages	..	3000	3300	3750	4350

Les structures du programme, essentiellement la Bibliothèque Nationale se charge de la protection des documents écrits, principalement les manuscrits

précieux, par la technique de numérisation, le nombre de pages à traiter et à est estimé à 4350 pour 2025.

➤ **Objectif stratégique 4.2 : Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d’attraction:**

– **Présentation de l’objectif** : Cet objectif vise à faire connaître le patrimoine matériel et immatériel à travers sa réhabilitation, sa numérisation et son exploitation dans divers domaines (tourisme et éducation) et œuvrer à le diffuser aux niveaux national et international.

➤ **Indicateurs** : Deux indicateurs de performance ont été adoptés:

✓ **Indicateur 4.2.1 Nombre d’éléments du patrimoine déposés pour inscriptions sur les listes de l’UNESCO** : Cet indicateur vise à suivre la progression du nombre d’éléments du patrimoine matériel et immatériel admis pour inscription sur les listes du patrimoine mondial de l’UNESCO et à souligner ainsi l’importance du patrimoine culturel matériel et immatériel et son rayonnement international.

Estimations des indicateurs 4.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
l’indicateur 4-2-1 nombre d’éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l’UNESCO	Nbr	5	7	12	14	16

Les estimations du nombre d’éléments du patrimoine déposés pour du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l’UNESCO ont été mises à jour par rapport aux estimations figurant dans le projet annuel de performance pour l’année 2022, en fonction du nombre de dossiers qui seront traités pour inscription sur les listes du patrimoine mondial.

- ✓ **Indicateur 4.2.2 Nombre de visites de monuments, de sites et de musées**, l'évolution du nombre des visites aux sites, aux monuments et aux musées d'une année à une autre.

Prévisions de l'indicateur 4.2.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
l'indicateur 4-2-2 Nombre de visites des monuments, des sites et des musées	1000 Visiteurs	175,35	337	387	465	558

Les estimations de l'indicateur du nombre de visites aux monuments, sites et musées ont été mises à jour par rapport à ce qui a été programmé précédemment dans le projet annuel de performance pour l'année 2022 par les structures concernées. Cependant, cet indicateur reste lié à l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays et dans le monde, de manière à ce que l'activité touristique reprenne son rythme, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de visites aux monuments, sites et musées, on prévoit d'atteindre 558 mille visiteurs en 2025.

- ✓ **Indicateur 4.2.3 Nombre de visites sur les plateformes numériques** : l'évolution des visites sur les plateformes numériques qui représentent le patrimoine national.

Prévisions indicateur 4.2.3

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 4.2.3: Nombre de visites sur les plateformes numériques	1000 Visiteurs	..	224	320	400	500

Cet indicateur est intégré lors des travaux de mises à jour du cadre de performance du programme, il est lié à l'évolution du nombre de visites aux plateformes numériques présentant le patrimoine national, principalement la Bibliothèque Nationale, il est estimable d'atteindre 500 000 visiteurs en 2025.

2.2- Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance:

Pour atteindre les objectifs du programme « Patrimoine » et les indicateurs de performance fixés pour l'année 2023, des activités directement et indirectement liées à ces indicateurs ont été programmées, ces activités visent principalement la conservation du patrimoine matériel et immatériel ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Tableau 1 :

Activités et supports d'activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions 2023	supports d'activités
Objectif 4.1.1 : Renforcer la protection et la sauvegarde du patrimoine	Indicateur 4.1.1 : Évolution du taux d'inventaire des biens culturels	87%	- Activité 4: Conservation du patrimoine archéologique et historique (Institut National du Patrimoine).	51175 md	-Réalisation d'enquêtes de terrain et enregistrement de diverses expressions musicales sur l'ensemble du territoire. - Entretien des monuments, sites et musées.

	<p>Indicateur 4.1.2 : Taux de monuments, de sites et de biens culturels protégés et classés</p> <p>40%</p>				
	<p>Indicateur 4.1.3: Nombre de documents protégés par numérisation par nombre de page</p> <p>3300 Mille pages</p>		<p>- Activité 3: Conservation du patrimoine écrit..</p>	1300 md	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la carte archéologique et du système d'information géographique. - Construction et aménagement d'entrepôts. - Inventaire des sites, monuments archéologiques et ethnographiques, monuments, collections et le patrimoine immatériel. - Classement préventif et de protection d'ensembles de monuments historiques et de sites archéologiques. - Elaboration des plans de protection et de mise valeur (PPMV) pour les sites culturels. - Révision du code de Patrimoine Archéologique et Historique et des Arts Traditionnels.
<p>Objectif 4.1.2 : Mise en valeur du patrimoine et développement de sa capacité d'attraction</p>	<p>Indicateur 4.2.1 : Nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO</p> <p>12</p>		<p>-Activité 1: Promotion du patrimoine culturel</p> <p>-Activité 2: Promotion du patrimoine-AMVPPC</p>	120 md	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et soumission des dossiers éligibles à l'inscription sur les Listes du patrimoine mondial de l'UNESCO. - Introduire et de faire connaître et promouvoir le patrimoine via Internet. - Œuvrer à attirer le public vers les monuments, les sites et les musées, en particulier les visiteurs étrangers. - Contribuer aux programmes d'événements nationaux annuels tels que le Mois du patrimoine pour créer un
	<p>Indicateur 4.2.2: Nombre de visites de monuments, de sites et de musées</p> <p>387 Mille visiteurs</p>			19810 md	

<p>Indicateur 4.2.3: Nombre de visites sur les plateformes numériques</p>	<p>320 Mille visiteurs</p>		<p>dynamisme culturel dans les régions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les espaces historiques en organisant des événements et d'événements culturels saisonniers. - Production de programmes documentaires sur le patrimoine. - Innovation et développement d'expositions documentaires. - Contribuer aux événements culturels à l'étranger en adoptant de nouvelles formules de présentation, de communication et de promotion en coordination avec les services de la mission touristique.
--	--------------------------------	--	--

3.2- Contribution des acteurs publics à l'exécution des programmes:

Tableau 2 :

Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et crédits transférés

Opérateurs publics	Objectifs du programme (auxquels opérateur public contribue)	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés l'année 2023
<p>AGENCE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE LA PROMOTION CULTURELLE</p>	<p>Mise en valeur du patrimoine</p>	<p>Activité 2: – Promotion du patrimoine–AMVPPC</p>	<p>19810 md</p>

3. Budget et Cadre de dépenses du programme Patrimoine à moyen terme:

Le budget du programme patrimoine pour l'année **2023** a été estimé à **72,405 MD** contre **66,094 MD** conformément à la loi de finances rectificative pour l'année **2022**, soit une augmentation de **6,311 MD** et un taux de développement de **9,5%**, répartis comme suit :

Tableau 3 :

**Répartition des prévisions budgétaires du programme
Selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)**

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2021	L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Écart	
				Montant (1) - (2)	%
Dépenses de remunerations	51357	54840	55000	160	0,3%
Dépenses de fonctionnements	2350	2024	2605	581	28,7%
Dépenses d'interventions	8504	5050	9300	4250	84,2%
Dépenses d'investissements	51357	4180	5500	1320	31,6%
Total (*)	68272	66094	72405	6311	9,5%

Tableau 4 :
Cadre de dépenses à moyen terme(2025–2023)
Répartition selon la nature économique des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations 2021(*)	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de remunerations	51357	54840	55000	55841	59058
Dépenses de fonctionnements	2350	2024	2605	2683	2762
Dépenses d'interventions	8504	5050	9300	9381	9640
Dépenses d'investissements	6061	4180	5500	5595	6540
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	68272	66094	72405	73500	78000
Total compte tenu des ressources propres des institutions (**)	69672	69310	77160	80350	87170

Observations :

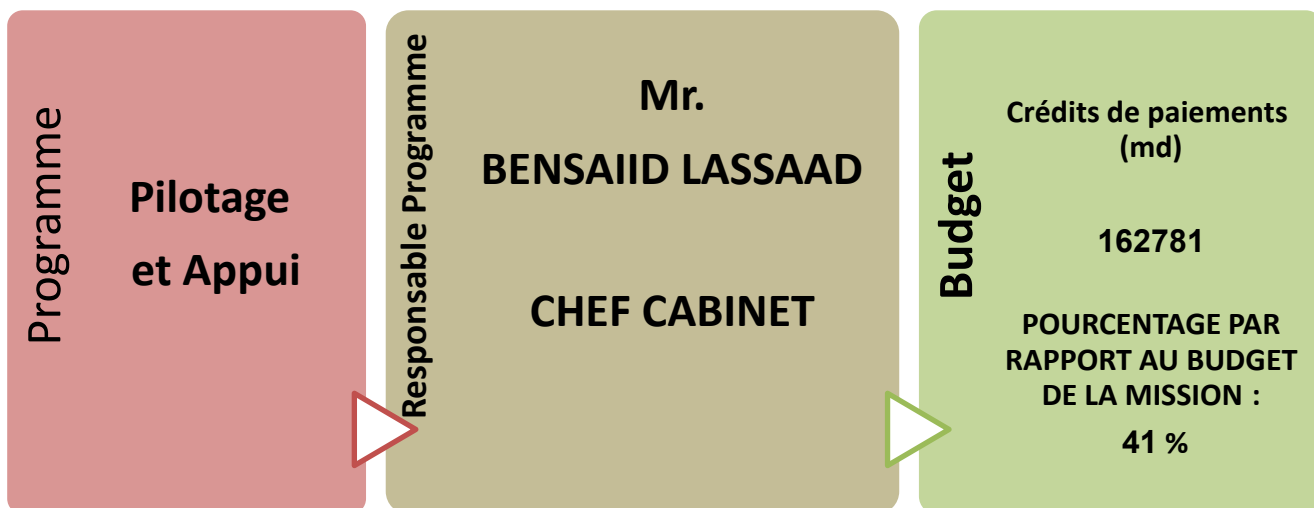
- (*) Rapport annuel de la mission Affaires Culturelles 2021.
- (**) Total tenant compte les ressources propres aux institutions, qui étaient estimées à **1,400 MD** en **2021** et **3,216 MD** en **2022** (Budget de la Mission Affaires Culturelles pour l'année **2023**).

Le budget du programme en 2024 atteindra une augmentation d'environ 1,5 % par rapport à 2023 et il atteindra une amélioration d'environ 6,1 % par rapport à 2024 en 2025.



PROGRAMME 9 :PILOTAGE ET APPUI





Pilotage et Appui

Sous Programme 1 :
Pilotage et Appui au niveau central



PROGRAMME :9 PILOTAGE ET APPUI

- **Responsable du Programme :Mr. BEN SAID LASSAAD** Chef du Cabinet,
- **Chargé officiellement à partir du 13 janvier 2023,**

1. Présentation du Programme :

Le rôle du programme Pilotage et Appui est de doter le reste des programmes sectoriels de la mission des affaires culturelles des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires pour atteindre les objectifs qui leur sont confiés. Le programme prend ainsi en charge les budgets des autres programmes de la mission afin de mener à bien leurs activités et atteindre les indicateurs de performance, en plus d'assurer la coordination nécessaire avec eux afin de disposer adéquatement des ressources disponibles.

1.1. Stratégie:

Le programme Pilotage et Appui œuvre à assurer la bonne gestion des ressources mises à sa disposition, la pérennité du budget et le respect des engagements en couvrant les dépenses de la mission et ainsi atteindre les objectifs fixés. Il œuvre également à diffuser la culture tunisienne au niveau international à travers un soutien logistique pour les travaux externes de la mission, et à promouvoir la coopération internationale dans les dossiers qui relèvent de la compétence de la mission, ainsi qu'au niveau national, la mise en place des plans nationaux et contribuer à la formulation de leurs programmes composants. Ceci étant, nous enregistrons diverses difficultés et problèmes qui représentent un obstacle devant être contourné. Ils sont principalement représentés dans:

- Manque de ressources humaines et instabilité constatée au niveau de la chaîne des fonctionnaires.

- Faiblesse des ressources financières du programme, ce qui a conduit à l'adoption du mécanisme de transfert de crédits entre lignes budgétaires, ce qui affecte la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses dans les temps.
- L'obsolescence du parc-auto central due au gel des achats pendant des années consécutives, compte tenu de la situation difficile des finances publiques.

Malgré cela, le programme s'efforce d'améliorer le niveau du travail administratif en modernisant les services administratifs, et ce, en adoptant des technologies modernes pour les rendre plus efficaces et transparents, notamment en renforçant les services fournis aux citoyens en ligne.

Le programme Pilotage et Appui vise également à fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des projets par le développement de méthodes de gestion des ressources humaines (mobilité des emplois), à soutenir les programmes de formation visant à développer les capacités professionnelles, à améliorer les systèmes d'information et à soutenir l'utilisation des technologies modernes.

❖ **Axes stratégiques :**

La stratégie du programme Pilotage et Appui est représentée dans les grands axes qui résument les objectifs stratégiques :

Le premier axe stratégique : la bonne gouvernance de la mission et les autres programmes.

Le deuxième axe stratégique: Gestion efficace des ressources de la mission.

Afin d'atteindre le but attendu de la stratégie, les objectifs stratégiques suivants sont atteints:

- a) Développer la gouvernance de la mission affaires culturelles ;

b) Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et assurer la justice et l'égalité des chances ;

c) Assurer la pérennité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du Pilotage et Appui.

1.2. Structures concernées:

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Unités Opérationnelles	Opérateurs Publiques
PILOTAGE ET APPUI	-CABINET ET CES BUREAUX -INSPECTION GENERALE -DIRECTION GENERALE DES SERVICES COMMUNS -DELEGATION REGIONAUX AUX AFFAIRES CULTURELLES	-L'ORGANISME TUNISIEN DES DROITS D'AUTEURS ET DES DROITS VOISINS

2. Objectifs et indicateurs du programme:

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

Trois (03) objectifs stratégiques du programme Pilotage et Appui ont été identifiés pour mettre en œuvre la stratégie définie dans le cadre du dialogue de gestion.

➤ **Objectif stratégique 9.1 : Développer la gouvernance de la mission affaires culturelles,**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la performance du programme Pilotage et Appui, en fournissant un soutien et des services aux autres programmes et en coordonnant entre eux leur intégration, ce qui les aide à développer les capacités à leur disposition et à les employer selon les moyens possibles. Cela s'ajoute à la réalisation de processus de suivi, d'évaluation et de planification pour assurer la coordination entre les différents programmes et suivre la mise en œuvre des décisions et recommandations prises au niveau des structures de direction de la Mission.

➤ **Indicateurs** : Deux indicateurs de performance ont été adoptés pour mesurer la réalisation de cet objectif.

- ✓ **Indicateur 9.1.1 Pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotages** : Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotages lors des réunions établies.

Prévisions de l'indicateur 1.1.9

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage	%	95	95	95	96	96

Le programme Pilotage et Appui travaille à développer le taux de mise en œuvre des décisions et recommandations émises par les comités de pilotage, en maintenant un taux de 96% en 2025 afin d'assurer une bonne gouvernance de la mission.

- ✓ **Le nombre de vues sur les différents sites publics de la Mission des Affaires Culturelles :** Cet indicateur reflète l'évolution du système d'accès aux sites officiels tout au long de l'année, et cela indique l'évolution du plan de communication de la mission à travers l'ouverture de l'administration au citoyen et la satisfaction de ses demandes d'accès à l'information (Open Culture Portal).

Prévisions de l'indicateur 2.1.9

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9.1.2: Nombre de vues sur les différents sites web publics de la mission affaires culturelles	1000 Vues	2,1	2,3	2,7	2,8	3,0

Cet indicateur est en constante évolution à travers le nombre croissant de vues enregistrées annuellement en raison de la mise à jour régulière du contenu des sites officiels de la mission, et les prévisions de cet indicateur ont été rectifiées en fonction des résultats obtenus en 2021 (2,1 millions de vues), notant que les prévisions initiales étaient de l'ordre de 1,2 million de vues en 2021, et des travaux seront réalisés pour atteindre 2,7 millions de vues en 2023.

➤ **Objectif stratégique 9.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du développement de la gouvernance de la gestion des ressources humaines de la mission, dont le plus important est la pression sur la masse salariale, en contrepartie de l'augmentation des crédits alloués au développement et du maintien des équilibres financiers.

➤ **Indicateurs:** Les deux indicateurs de performance qui ont été adoptés reflètent l'étendue de la gouvernance de la gestion des ressources humaines pour la mission affaires culturelles, en commençant par la réduction de l'écart entre les prévisions et les réalisations dans la masse salariale, ainsi que le développement des compétences des agents et des cadres à travers l'intensification des cycles de formation dans divers domaines qui répondent aux besoins de l'administration, y compris l'amélioration de la qualité des services administratifs fournis aux acteurs culturels et aux tiers.

✓ **Indicateur 9.2.1 L'écart entre les prévisions et réalisations en masse salariale :** Cet indicateur montre l'évolution de la différence entre les prévisions et les réalisations en masse salariale, ce qui contribuerait à la bonne gestion des dépenses de rémunération.

Prévisions de l'indicateur 9.2.1

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-2-1 : Écart entre les prévisions et les réalisations en masse salariale	md	0,99	1,009	1,006	1,000	1,000

Un travail est fait pour réduire continuellement l'écart entre les prévisions et les réalisations au niveau des salaires, afin d'assurer les équilibres financiers de la mission et de réduire l'écart au minimum.

- ✓ **Indicateur 2-2-9 Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires** : Le plan annuel de formation est élaboré chaque année au profit des cadres, des agents, des employés et des techniciens de la mission. En outre, la direction de la formation et du recyclage cherche à le mettre pleinement en œuvre, ce qui assure l'implication de la mission dans les plans nationaux de formation. La présidence du gouvernement établit chaque année un plan de formation autour d'un ensemble de thèmes de priorité nationale et interministérielle, permettant notamment aux agents, cadres et techniciens de participer à ces thèmes selon le calendrier fixé par la direction de la formation et du recyclage.

Prévisions Indicateur 2.2.9

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires	%	33%	%39	%40	41%	45%

Selon l'impact de la pandémie de Corona sur l'achèvement du programme de formation fixé depuis 2020, certains cycles de formation ont été limités à distance, et certains projets conjoints avec l'Université virtuelle et l'École nationale d'administration. Des travaux seront réalisés pour rétablir le programme de formation dès que la situation sanitaire générale du pays s'améliorera, et il devrait atteindre 40% en 2023.

➤ **Objectif stratégique 9.3: Développement de la gestion des ressources financières pour la mission affaires culturelles.**

Maintenir la soutenabilité du budget en s'engageant et en respectant les accords envers les prestataires, les intervenants et les acteurs culturels, tout en maintenant les équilibres financiers et la bonne gestion des crédits financiers de la mission, y compris la bonne exécution du budget en termes de préparation et de réalisation, ainsi qu'en améliorant la gestion du calendrier des crédits et en rationalisant la cession des biens et les diverses dépenses de la mission.

➤ **Indicateur** : Trois indicateurs de performance établis.

- ✓ **Indicateur 9-3-1 : L'écart entre les prévisions et réalisations du budget de la mission** : Cet indicateur montre dans quelle mesure les crédits couvrent les dépenses de la mission et le pourcentage

d'exécution du budget en termes de préparation et d'achèvement de l'exercice en question.

Prévisions de l'indicateur 9.3.1

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-3-1 : L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget de la mission	%	0,98	0,99	0,99	0,99	0,99

Cet indicateur montre le contrôle du pourcentage d'exécution budgétaire par rapport aux prévisions qui ont été ajustées pour maintenir les équilibres financiers de la mission, car les structures du programme veillent à réduire continuellement l'écart entre les prévisions et les réalisations.

✓ **Indicateur 9-3-2 : Budget du programme Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission :** Cet indicateur vise à comparer le taux de budget du programme Pilotage et Appui et celui de la mission.

Prévisions indicateur 9.3.2

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-3-2 : Budget du programme Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission	%	39,83%	44%	43%	42%	40%

Le programme Pilotage et Appui soutient le reste des programmes de la mission avec les moyens de travail nécessaires, en plus de l'effort continu de rationalisation des dépenses et de réduction du ratio du budget du programme par rapport au budget de la mission à un pourcentage

acceptable, en complétant la répartition de certaines dépenses (location, gestion) au reste des programmes de la mission.

- ✓ **Indicateur 9.3.3 : Coût de gestion par agent** : Cet indicateur reflète la maîtrise des dépenses de fonctionnement à travers l'orientation des crédits alloués aux moyens et services.

Prévisions Indicateur 9.3.3

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F 2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-3-3 : Coût de gestion par agent	1d	2846	2900	3300	3500	4000

Les structures du programme Pilotage et Appui s'intéressent de plus en plus à maîtriser les dépenses de fonctionnement tant que possible compte tenu de l'augmentation des prix et des besoins en travaux (moyens, équipements...). En plus, la dégradation du pouvoir d'achat du dinar sur les marchés financiers internationaux.

2.2- Présentation des activités et de leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance:

Afin de réaliser les objectifs du programme et d'atteindre les indicateurs de performance pour l'année 2023, des activités liées directement et indirectement ont été programmées.

Tableau 1:
Activités et supports d'activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions 2023	supports d'activités
Objectif 9.1 : Développer la gouvernance de la mission affaires culturelles	Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de mise en œuvre des décisions et des recommandations des comités de leadership prioritaires	95%	Activité 1 : Pilotage des programmes	590 md	– Amélioration de l'infrastructure de l'information (centre de soumission des données, applications, site web de la mission), – Modernisation des services culturels par la mise en œuvre de projets liés à l'administration électronique, – Développement du programme d'accès à l'information (mise à jour du site de données ouvertes), – Développement des sites web de la missions.
	Indicateur 9.1.2: Évolution du nombre de vues sur les différents sites publics de la Mission Affaires Culturelles	2700 (1000 Vues)			
Objectif 9.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur 9.2.1: Écart entre les prévisions et les réalisations en masse salariale	1,006 (md)	Activité 2: Formation et développement des compétences	146 md	– Mise à jour des manuels de procédures et des fiches de poste; – Organisation des cycles de formation, d'ateliers et de forums dans le domaine de la gestion administrative, – Ouverture d'un cycle de formation continue pour un certain nombre de filières.
	Indicateur 9.2.2: Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires	40%			

Objectif 9.3 : Développer la gestion des ressources financières pour la mission affaires culturelles	Indicateur 9.3.1: Différence entre les prévisions et les réalisations du budget de la mission	0,99	Activité 3: Appui	160814 md	–Examen des services administratifs et des spécifications – Rationalisation des dépenses publiques et révision des contrats, – Entretien régulier des constructions, – Développement des méthodes de maintenance et suivi périodique des équipements et élaboration des contrats d’entretien et d’assurance nécessaires, – Inventorier les bâtiments et les biens immobiliers utilisés par la mission, – Adoption du système de gestion des stocks, – Raccordement des entrepôts de la mission au réseau téléphonique et à Internet,
	Indicateur 9.3.2: Le budget du programme de Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission	43%	Activité 4: Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d’inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1230 md	
	Indicateur 9.3.3: Coût de gestion par agent	3000 (1d)			

3.2- Contribution des acteurs publics à l'exécution des programmes:

Tableau 2:

Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et crédits transférés

Opérateurs publics	Objectifs du programme (auxquels l'opérateur public contribue)	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés l'année 2023
L'ORGANISME TUNISIEN DES DROITS D'AUTEURS ET DES DROITS VOISINS	- Améliorer la gestion des ressources financières pour la mission affaires culturelles	Activité 1: Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d'inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1230 md

3. Budget et Cadre de dépenses du programme Patrimoine à moyen terme 2023-2025:

Le budget total du programme Pilotage et Appui en 2023 a été estimé à **162,781 MD** contre **149,286 MD** conformément à la loi de finances rectificative pour l'année 2022, soit une augmentation de **6,495 MD**, soit un développement de **4,4%**, et il se répartit comme suit:

Tableau 3 :

Répartition des prévisions budgétaires du programme Selon la nature économique des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2021	L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Écart	
				Montant (2)-(1)	%
Dépenses de remunerations	129746	138780	143240	4460	3,2%
Dépenses de fonctionnements	2948	3271	3294	23	0,7%
Dépenses d'interventions	3196	3067	3417	350	11,4%
Dépenses d'investissements	4646	4168	5830	1662	39,9%
Total (*)	140536	149286	155781	6495	4,4%

Observations :

(*) Total sans prise en compte des crédits du fond d'encouragement à la création artistique et littéraire, estimé à 7 MD dans le cadre de la loi de finances initiale.

Tableau 4:

Cadre de dépenses à moyen terme (2023–2025) Répartition selon la nature économique des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations (*) 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de remunerations	129746	138780	143240	149755	155249
Dépenses de fonctionnements	2948	3271	3294	3392	3494
Dépenses d'interventions	3196	3067	3417	3483	4050
Dépenses d'investissements	4646	4168	5830	6370	8207
Dépenses du Fond	-	7000	7000	7000	7000
Total sans tenir compte des ressources propres des institutions	140536	156286	162781	170000	178000
Total compte tenu des ressources propres des institutions (**)	141304	157186	163581	171000	179100

Observations :

- (*) Rapport annuel de performance de la mission affaires culturelles pour l'année 2021 ;
- (*) Total hors crédits du Fond de la promotion, la création artistique et littéraire estimé à 7 MD dans le cadre de la loi de finances initiale, qui a été augmenté d'un crédit supplémentaire de 3,685 MD, mais les crédits du Fond qui ont été décaissés au cours de l'année 2021 se sont élevés à 8,327 MD ;
- (**) Total compte tenu des ressources totales des institutions, estimées à 768 md en 2021 et 900 md en 2022 (Document budgétaire Mission Affaires culturelles pour l'année 2023). En 2024, le programme budgétaire atteindra une augmentation d'environ 4,4 % par rapport à 2023 et en 2025, il atteindra une amélioration d'environ 4,7 % par rapport à 2024.



ANNEXES



1. Fiches Indicateurs programme: Arts

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 1.1.1

Nom-Indicateur : **Pourcentage d'œuvres couronnées par rapport aux œuvres soutenues**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- L'objectif de référence pour l'indicateur:** Le premier objectif stratégique du programme Arts « garanti des œuvres d'arts diversifiés et de qualité ».
- 2- Définition de l'indicateur ;** Cet Indicateur consiste à suivre les œuvres couronnées par rapport au total des œuvres supportées.
- 3- Nature indicateur :**Qualité ;
- 4- Type indicateur :** Indicateur de résultats ;
- 5- Rapport au genre de l'indicateur :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1-Formule de calcul:** **Diviser** le nombre d'œuvres couronnées dans tous les domaines artistiques **sur** le nombre total d'œuvres soutenues au cours de l'année ;
- 2-Unité d'indicateur :** Pourcentage ;
- 3-Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4-Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5-Valeur cible de l'indicateur :** 20% en 2025 ;

6-Responsable de l'indicateur : Direction générale des arts scéniques et de l'audiovisuel/Département de musique et de danse.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations)

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-1-1 : Pourcentage d'œuvres couronnées par rapport aux œuvres soutenues	%	9,7	15	15	18	20

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations):

Cet indicateur vise à contrôler dans quelle mesure la subvention culturelle accordée est significative, et les prévisions seront acceptables pour un pourcentage de 15% en 2023 des œuvres d'art couronnées, compte tenu de l'augmentation du soutien dans divers domaines artistiques d'année à autre.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- L'absence d'un système statistique culturel qui fournit toutes les données requises avec précision ;
- Budget limité ;
- L'absence d'un nouveau plan promotionnel pour promouvoir les productions artistiques.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 1.1.2

Nom-Indicateur : Taux d'œuvres d'art féminines soutenues

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **L'objectif de référence pour l'indicateur:** Le premier objectif stratégique du programme Arts « garanti des œuvres d'arts diversifiés et de qualité ».
- 2- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre le degré d'application de l'approche genre représenté dans le pourcentage de soutien accordé aux œuvres d'art féminines ;
- 3- **Nature de l'indicateur :** Efficacité ;
- 4- **Type de l'indicateur :** Indicateur de produit ;
- 5- **Rapport au genre:** Indicateur sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul :** Diviser le nombre d'œuvres féminines soutenues par le nombre total d'œuvres soutenues ;
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4- **Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- **Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 46 % en 2025 ;
- 6- **Responsable de l'indicateur :** Direction générale des arts scéniques et de l'audiovisuel/Département de musique et de danse.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.2 : Taux d'œuvres d'art féminines soutenues	%	40	43	43,6	45	46

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations) :

Cet indicateur vise à suivre dans quelle mesure la démarche genre est appliquée par le développement du soutien aux œuvres d'art féminines. 43,6% a été approuvé en 2023, ce qui représente le pourcentage d'œuvres à soutenir sur le total des œuvres, et ce pourcentage est considéré comme réalisable pour l'année 2023 et atteindra progressivement l'équilibre.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- L'absence d'un système statistique culturel qui fournit toutes les données requises avec précision ;
- Taux de budget consacré au soutien des œuvres d'art féminines ;
- Budget de subvention limité.

Fiche indicateur

N°- Indicateur: **1.2.1**

Nom-Indicateur: **Nombre d'œuvres participant à des événements internationaux.**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence pour l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme est « Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre d'œuvres nationales participant à des manifestations à l'étranger ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1-Formule de calcul:** **Compter** le nombre total d'œuvres d'art participant chaque année à des manifestations internationales à l'étranger.
- 2-Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3-Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4-Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5-Valeur cible de l'indicateur :** **280** œuvres en 2025.

6-Responsable de l'indicateur : Direction générale des arts scéniques et de l'audiovisuel/Département de musique et de danse.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1-Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Indicateur 2-2-1 : Nombre d'œuvres nationales participant à des manifestations internationales	Nbr	168	215	247	261	280

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations):

Cet indicateur contribue chaque année à l'évolution du nombre d'œuvres participant à des événements internationaux à l'étranger. Compte tenu de l'évolution du programme du budget des arts, il est possible d'atteindre 247 œuvres d'art participant à des événements internationaux en 2023.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Les crédits nécessaires et indispensables pour permettre la participation maximale des différents secteurs artistiques ;
- La situation sanitaire générale qui a caractérisé les dernières années et la mesure dans laquelle le format des festivals internationaux a été rétabli ;
- L'augmentation du coût de participation et la dégradation de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères.

Fiche indicateur

N°- Indicateur: **1.3.1**

Nom-Indicateur : **Taux de numérisation du fond artistique**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence pour l'indicateur:** Le troisième objectif stratégique du programme « Persévérer le fond artistique et développer sa distribution » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur s'intéresse à suivre le modèle de préservation du fond artistique par la numérisation ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur:** Indicateur de résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Diviser le nombre d'œuvres d'art soutenues et acquises numérisées par le total des œuvres sauvegardées ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** 80% d'œuvres en 2025 ;
- 6- Responsable de l'indicateur :** Direction générale des arts scéniques et de l'audiovisuel/Département de musique et de danse.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1-Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Indicateur 1-3-1 : Taux de numérisation du fond artistique	%	57,5	70	73	75	80

2-Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Cet indicateur se traduit par une numérisation de 73% du fond des œuvres d'art en 2023, ce qui permettra non seulement de les préserver mais aussi de les rendre largement accessibles au public, ce pourcentage étant considéré comme acceptable compte tenu des crédits placés spécialement pour la numérisation de films et d'arts plastiques.

3-Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Crédits pour les programmes de numérisation (filmothèque) ;
- Niveau d'exécution de projet de numérisation.

2. Fiches Établissements Publics Non Administratifs du Programme : Arts

FICHE 1 : Centre national du cinéma et de l'image

I. Présentation

1. **Activité principale** : Cinéma & Image
2. **Référence de création** : Décret-Loi n° 2011-86 du 13/09/2011.
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement** : 2018

II. Stratégie & Objectifs:

1. Stratégie générale:

Promouvoir les différents secteurs cinématographiques tels que la production, la distribution, l'exploitation, la préservation et la valorisation des archives cinématographiques ; et développer la coopération avec les organismes homologues dans le secteur.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques:

- ✓ Promouvoir la production ;
- ✓ Organisation de la profession ;
- ✓ Suivi des différentes parties prenantes.

3. Contribution aux objectifs du programme :

Le Centre contribue directement à l'atteinte des objectifs stratégiques du programme :

- ✓ Promouvoir la créativité cinématographique (formation et production) ;
- ✓ Promotion, distribution et exploitation de la production cinématographique ;
- ✓ Soutenir la participation des cinémas tunisiens aux manifestations nationales et internationales ;
- ✓ Préservation du fond cinématographique tunisien (Cinémathèque).

4. Activités principales :

- Formation, accompagnement et recyclage ;

- Réalisation d'accords de partenariat ;
- Soutien aux initiatives privées (réhabilitation de salles de cinéma) ;
- Création d'espaces artistiques ;
- Aménagement d'espaces artistiques et préparation d'espaces d'exposition ;
- Organiser et encourager les compétitions et concours, des expositions et des événements artistiques, de même que l'organisation de rencontres artistiques et d'ateliers ;
- Accompagnement et recyclage des créateurs et artisans ;
- Adoption d'une politique de communication pour l'introduction, la commercialisation et la promotion du produit artistique ;
- Former des spécialistes à la préservation et à la valorisation du fond artistique ;
- Créer une base de données du fond artistique et œuvres référencées,
- Préparer les espaces la sauvegarde du fond artistique selon les normes.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Centre National du Cinéma et de l'Image Moyen terme (2023–2025)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	598	852,8	1048	1085	1130
Subvention au titre de rémunération	498	600	720	747	782
Subvention au titre de fonctionnement	100	252,8	328	338	348
Budget d'investissement ou de d'équipement	12800	9214	13240	13555	15670
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le	12700	9114	13240	13555	15670

domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement, ainsi qu'au remboursement des prêts, à l'équilibre financier et au développement et restructuration de l'établissement					
Total Budget	13298	10066,8(*)	14288(**)	15640(***)	17800(***)

Observations:

- (*) Inclut 100 md comme ressources propres du centre.
- (**) Inclut 1000 md comme ressources propres pour le centre.
- (***) 24 % du programme budgétaire approuvé pour 2024 et 2025.

Fiche 2 : Théâtre National

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Contribuer à l'animation culturelle du théâtre par la production, l'édition et la distribution ; s'intéresser au rayonnement de la production théâtrale tunisienne aux niveaux arabe et international ; et contribuer à l'organisation de la formation et du recyclage artistique.
- 2. Référence de création :** Articles 73 et 74 de la loi de finances de 1984 (loi n° 113 de 1983 du 30 décembre 1983).
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :** 2018.

II. Stratégie & Objectifs:

1. Stratégie générale :

Veiller au développement de l'institution en définissant des objectifs stratégiques reflétant les axes de fonctionnement de manière concertée, intégrée et simultanée, qui visent toutes à ajouter un nouveau dynamisme au travail et à l'activité de l'institution (Restructuration dynamique), à renforcer son rôle culturel, à valoriser ses projets artistiques et à étendre son rayonnement à l'échelle nationale, régionale et internationale.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques : Promotion du secteur théâtral (formation, production, distribution et réception).

3. Contribution aux objectifs du programme :

- ✓ Promouvoir la création théâtrale (formation et production) ;
 - ✓ Promotion, distribution et exploitation de la production théâtrale ;
 - ✓ Préserver le fond théâtral tunisien
- **Activités principales :** Production d'œuvres théâtrales (Théâtre national et Jeune Théâtre national) ;

- Participation à des événements au niveau national et international ;
- Distribution de productions théâtrales ;
- Réception des performances tunisiennes et internationales programmées dans la salle du *Quatrième Art* ;
- Préservation des œuvres d'art théâtrales produites par l'institution.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Théâtre National à Moyen Terme (2023-2025)

Unité : mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	1089	934	1070	1115	1160
Subvention au titre de rémunération	943	790	790	819	858
Subvention au titre de fonctionnement	146	144	280	296	302
Budget d'investissement ou d'équipement	2470	3540	3600	3643	4230
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement, ainsi qu'au remboursement des prêts, à l'équilibre financier et au développement et restructuration de l'établissement	2470	3540	3600	3643	4230
Total Budget	3976	4474(*)	4670(**)	4758(**)	5390(**)

Observations:

- (*) Comprend 420 md comme ressources propres du Théâtre national ;

- (**) Comprend 440 md comme ressources propres du Théâtre national ;
- (**) 7,8 % du budget programme approuvé en 2024 et 7,7 % en 2025

Fiche 3: Centre national des arts de la marionnette

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Produire et promouvoir des œuvres théâtrales de marionnettes, permettre au public de les voir, et diffuser la culture des arts de la marionnette.
- 2. Référence de création :** Décret n° 2018-382 du 23 avril 2018 portant création et contrôle des attributions et modalités de gestion du Centre national des arts de la marionnette et de son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :**

II. Stratégie & Objectifs:

1. Stratégie générale :

- Garantir des présentations artistiques de qualité.
- Assurer le rayonnement interne et externe des œuvres d'art de marionnettes.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

- Organiser des festivals, des séminaires et des rencontres théâtrales, en particulier ceux destinés aux enfants et aux adolescents, afin de contribuer au développement de la culture théâtrale.
- Soutenir la formation dans le domaine de l'art de la marionnette et des résidences artistiques.
- Promotion et commercialisation de productions théâtrales de marionnettes sur le plan national et international.
- Œuvrer à faire du centre un établissement de référence dans divers arts de la marionnette.

- Promouvoir l'art de la marionnette et les arts connexes, et œuvrer à son développement et à en assurer le rayonnement.

3. Contribution aux objectifs du programme :

- Le premier objectif du programme : assurer des performances artistiques de qualité en élargissant le cercle des participants au théâtre de marionnette au moyen d'un travail conjoint avec tous les ministères (Indicateur : pourcentage de soutien aux genres artistiques qui ne reçoivent pas suffisamment d'aide dans le domaine du théâtre) ;
- Le deuxième objectif du programme : assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international en cherchant à organiser des résidences artistiques avec les plus grands marionnettistes du monde au profit des marionnettistes du centre (Indicateur : le taux de développement des formations et des résidences).

4. Activités principales :

- Production et promotion d'œuvres de théâtre de marionnettes ;
- Présenter des œuvres théâtrales de marionnettes et permettre au public de les voir et diffuser la culture des arts de la marionnette ;
- Formation et recyclage avec les institutions de formation à l'art de la marionnette (organisation de cours de formation tout au long de l'année) ;
- Organiser des événements artistiques et intellectuels liés à l'art de la marionnette et contribuer à la revitalisation de la vie théâtrale de marionnettes en Tunisie (La manifestation des Journées des Arts de la Marionnette de Carthage - manifestation Moncef Belhaj Yahya, manifestations l'été des marionnettes - marionnettes de Ramadan...) avec participation à des événements nationaux et internationaux ;
- Élaborer des partenariats, des coopérations et des échanges d'expériences avec les structures et institutions se chargeant dans le domaine de l'art de la marionnette aux niveaux national et international (accords de partenariat et de coopération avec de nombreuses institutions publiques et privées et

toutes les structures intéressées par les affaires culturelles et le théâtre de marionnettes) ;

- Étudier et proposer des programmes et des projets concernant le développement du secteur du théâtre de marionnettes et des arts connexes ;
- Soutenir la culture théâtrale de marionnettes, de l'enfant et développer son imagination.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Centre national d'art de la marionnette à moyen terme(2025-2023)

Unité:1000 dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	264	280	628	650	676
Subvention au titre de rémunération	111	120	422	438	458
Subvention au titre de fonctionnement	153	160	206	212	218
Budget d'investissement ou d'équipement	1630	1600	1650	1668	1984
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	1630	1600	1650	1668	1720
Total Budget	1894	(*) 1880	(**) 2278	(**) 2315	(**) 2660

Observations:

- (*) Inclut 300 md comme ressources propre du centre.
- (**) Inclut 300 md comme ressources propre du centre.
- (**) 3,8 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

Fiche 4 : Théâtre de l'opéra

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Production et présentation de spectacles et d'œuvres d'art et organisation d'événements liés au domaine de l'opéra.
- 2. Référence de création :** Décret n° 2018-380 du 23 avril 2018 portant création et réglementation des attributions et modalités de fonctionnement du théâtre de l'opéra, de son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :**

II. Stratégie & Objectifs :

1. Stratégie générale :

Produire et présenter des spectacles et des œuvres d'art majeurs et distingués à l'échelle nationale et internationale de même qu'encourager et promouvoir diverses expressions artistiques telles que l'opéra, l'opérette et le théâtre musical.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

- Organiser des manifestations culturelles spécialisées et des festivals d'art en rapport avec le théâtre de l'Opéra ;
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé dans le domaine ;
- Développer les outils de travail, l'activité culturelle et la créativité artistique de manière à renforcer les moyens d'efficacité, ainsi que l'étude de la rentabilité économique des activités du Théâtre de l'Opéra ;

3. Contribution aux objectifs du programme :

- Produire des œuvres d'art diversifiées et de qualité ;

- Soutenir la coopération, l'échange et le partenariat avec les structures et les institutions s'intéressent dans le domaine de l'activité théâtrale d'opéra au niveau national et international.

4. Activités principales :

- Commercialisation d'œuvres d'art réalisées dans le cadre de l'activité du Théâtre de l'Opéra ;
- Organisation d'événements culturels spécialisés et des festivals d'art en rapport avec le théâtre de l'Opéra ;
- Création d'espaces artistiques ;
- Aménagement d'espaces artistiques et préparation d'espace de spectacle ;
- Adoption d'une politique de communication pour l'introduction, la commercialisation et la promotion du produit artistique.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Théâtre de l'opéra à moyen terme (2023-2025)

Unité : Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	6190	6060,2	7574	7815	8085
Subvention au titre de rémunération	190	1660,2	1974	2047	2144
Subvention au titre de fonctionnement	6000	4400	5600	5768	5941
Budget d'investissement ou d'équipement	4470	4700	5850	6032	7805
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le	4470	4700	5850	6032	7805

domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,					
Total Budget	10660(*)	10760,2(*)	13424	13847(**)	15890(**)

Observations:

- (*) Inclut 700 md comme ressources propre du centre.
- (**) Inclut 700 md comme ressources propre du centre.
- (**) 22.7 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

Fiche 5 : Musée national d'art moderne et contemporain

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Conservation et valorisation des collections du musée d'art.
- 2. Référence de création :** Décret n° 2018-381 du 23 avril 2018 portant création et contrôle des attributions et modalités de fonctionnement du Musée National d'Art Moderne et Contemporain et de son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :**

II. Stratégie & Objectifs :

1. Stratégie générale :

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain veille à conserver le fond d'art plastique, à constamment le développer, à le valoriser, à le présenter et de le mettre à la disposition des bénéficiaires.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

- Enrichir le fond artistique et muséal national ;
- Conserver et valoriser les collections d'art ;

3. Contribution aux objectifs du programme:

Le musée contribue à la réalisation du troisième objectif stratégique du programme « Préserver le fond artistique et développer sa diffusion ».

4. Activités principales :

-Assurer l'exposition permanente de ses collections muséales au profit du public et utiliser des techniques d'exposition muséale conventionnelle et novatrices ;

- Conservation, protection, valorisation, enrichissement et préservation des collections muséales et prise les mesures nécessaires à cet effet, y compris divers procédés scientifiques et artistiques ;
- Tenir un registre d'inventaire des collections du musée exposées et déposées dans les entrepôts et le mettre à jour selon les normes approuvées ;
- Effectuer des recherches et des études scientifiques liées aux collections muséales et œuvrer à leur publication et à mettre à la disposition du public ;
- Organisation de réunions, d'expositions temporaires, d'ateliers et d'activités connexes ;
- Enrichir le fond du musée par l'acquisition, le prêt, le don ou la restitution et d'autres méthodes disponibles conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Adopter une politique de communication qui permette la diffusion de la culture muséale, le développement de la demande du public et l'intégration du musée dans son environnement économique et social en adoptant divers supports culturels et créatifs et les services disponibles ;
- Contribuer à la promotion de l'investissement dans le domaine de l'activité muséale et encourager la production de produits dérivés ou reproduits à partir de la propriété originelle du musée conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Assurer l'accueil, l'orientation et la facilitation des visites dans les différents espaces du musée ;
- Assurer la sécurité des visiteurs et du personnel du musée et prendre les mesures nécessaires à cet effet en coordonnant avec les structures concernées ;
- Établir des relations de coopération et de partenariat afin d'améliorer la capacité du musée à remplir ses fonctions et à s'intégrer dans son environnement.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Musée national d'art moderne et contemporain à moyen terme (2023-2025)

Unité :Mille dinars

Libellé	Réalisations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	170	381	495	511	529
Subvention au titre de rémunération	100	125	165	171	179
Subvention au titre de fonctionnement	70	256	330	340	350
Budget d'investissement ou d'équipement	1000	922	1600	1685	1991
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	1000	822	1600	1685	1991
Total Budget	1170	1303(*)	2095(*)	2196(**)	2520(**)

Observations:

- (*) Inclut 700 md comme ressources propre du musée.
- (**) 3.6 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

I. Présentation

- 1. Activité principale:** Un complexe culturel multidisciplinaire dédié aux musiques arabes et méditerranéennes.
- 2. Référence de création :** Décret-Loi n° 2011-81 du 23 août 2011.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :** 2018

II. Stratégie & Objectifs:

- 1. Stratégie générale :**
 - Conserver et valoriser le patrimoine musical tunisien.
 - Promouvoir la recherche et les études dans le domaine des sciences de la musique.
 - Numérisation du fond audiovisuel du dépôt national des phonogrammes.
 - L'animation du Palais *Nejmeh Zahra* en tant que monument historique.
 - L'animation de la scène artistique en soutenant la créativité dans le domaine musical et en programmant des spectacles.
- 2. Principales priorités et objectifs stratégiques:**
 - Conserver le patrimoine musical tunisien.
 - La sauvegarde du Palais *Najma Zahra* comme monument historique et ses collections muséales.
 - Valoriser le Palais *Najma Zahra*.
 - Valorisation du fond du dépôt national des phonogrammes.
- 3. Contribution aux objectifs du programme :**
- 4. Activités principales :**

- ✓ Restauration des composants en bois du Palais *Nejma Zahra* et l'entretien des plafonds et des fontaines ;
- ✓ Restauration et entretien des archives papier historique ;
- ✓ Inventaire des collections muséales du Palais *Nejma Zahra* (peintures, meubles, antiquités et instruments de musique) ;
- ✓ Numérisation des enregistrements audiovisuels du fond du dépôt national ;
- ✓ Développer des campagnes de communication et de marketing pour le Palais *Nejma Zahra* et les différentes activités du centre ;
- ✓ Création de publications musicales issues du Fond National des Enregistrements Sonores ;
- ✓ Animation du Palais *Nejma Zahra* par la mise en place d'événements artistiques scientifiques et culturels ;
- ✓ Organisation d'expositions temporaires.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Centre de musique arabe et méditerranéenne à Moyen terme (2023–2025)

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	1353	1301,4	1605	1662	1733
Subvention au titre de rémunération	1147	1107	1200	1245	1303
Subvention au titre de fonctionnement	206	194,4	405	417	430
Budget d'investissement ou d'équipement	435	300	730	900	1207

Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	435	300	730	900	1207
Total Budget	1788	1601,4(*)	2335(**)	2562(***)	2940(***)

Observations:

- (*) Inclut 300 md comme ressources propre du centre.
- (**) Inclut 330 md comme ressources propre du centre.
- (***) 4.2 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

3. Fiches Indicateurs programme : Livre et Lecture

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 2.1.1

Nom-Indicateur : L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le premier objectif stratégique du programme est « Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre les nouvelles éditions de livres et périodiques culturelles ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul:** Compter le nombre des nouvelles éditions de livres et périodiques culturelles acquis ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction générale du livre ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** Fin de chaque année ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** 3090 titres (année 2025) ;
- 6- Responsable de l'indicateur Programme :** Direction générale du livre.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 2.1.1 : L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles	Nbr	2532	2600	2800	3000	3090

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations) :

Renforcer les collections des livres et périodiques de nouvelles publications pour atteindre environ 2800 titres en 2023, ce qui permettra progressivement d'attirer de nouvelles catégories de lecteurs.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Budget de la subvention est limité ;
- L'évolution du coût de la production littéraire et intellectuelle.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 2-2-1

Nom-Indicateur : **Évolution du nombre de lecteurs**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur:** Le deuxième objectif stratégique du programme est « Promouvoir la lecture publique » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur s'intéresse au suivi du nombre de lecteurs dans les bibliothèques publiques, et à partir de celui-ci la pratique de la lecture ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Efficacité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** **Compter** le nombre de lecteurs dans les bibliothèques publiques ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** Fin de chaque année ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** **3032583** Lecteur pour l'année 2025 ;
- 6- Responsable de l'indicateur :** Direction de lecture publique.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations)

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1 : Évolution du nombre de lecteurs	Nbr	2690000	3011437	3018488	3027124	3032583

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations) :

Cet Indicateur doit toucher 3018488 lecteurs de livres en 2023 afin de contribuer à la diffusion de la pratique de la lecture dans les bibliothèques publiques.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Le degré de réactivité et de possibilité des bibliothèques régionales et publiques de répondre aux programmes en question.

**4. FICHES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NON
ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME: Livre et Lecture**

Fiche 1 : Institut de Traduction de Tunis

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre de formation, de documentation et d'études (activité culturelle - traduction).
2. **Référence de création** : Décret n° 2006-401 du 02 février 2006 et modifié par le décret n° 574 du 06 mai 2016.
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement** : 2018

II. Stratégie & Objectifs :

1. **Stratégie générale** :
 - Œuvrer au développement et amélioration du mouvement de traduction.
 - Assurer la formation en matière de traduction dans ses deux genres (traduction d'ouvrages de et vers le français et traduction simultanée) .
2. **Principales priorités et objectifs stratégiques** :
 - Développement du mouvement de traduction ;
 - La formation en matière de traduction.
3. **Contribution aux objectifs du programme** :

Le premier objectif stratégique du programme est le « Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles ».
4. **Activités principales** :
 - Travaux de traduction et d'édition (Révision – droit d'auteurs) ;
 - Organisation de séminaires et d'expositions ;
 - Création d'une école de traduction ;
 - Établissement d'accords de coopération et de partenariat avec des institutions tunisiennes et étrangères.

5. Procédures d'accompagnement : (Soutien financier, ratification de certains textes réglementaires, appui de la structure existante, ...).

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

**Prévisions Budget Institut de Traduction de Tunis
à Moyen terme (2023–2025)**

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	1085	905	1050	1088	1135
Subvention au titre de rémunération	715	715	830	861	901
Subvention au titre de fonctionnement	370	190	220	227	234
Budget d'investissement ou d'équipement	250	643	550	639	671
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	250	643	550	639	671
Total Budget	1335(*)	1548(**)	1600(**)	1727(***)	1806(***)

Observations:

- (*) Inclut 50 md comme ressources propre du centre.
- (**) Inclut 160 md comme ressources propre du centre.
- (***) 5 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

5. Fiches Indicateurs programme : Action Culturelle

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 3-1-1

Nom-Indicateur: L'évolution du Taux de participation des femmes aux clubs culturels

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le premier objectif stratégique « Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement ».
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'évolution de participation des femmes dans les clubs culturels dans les régions, et à préparer des programmes culturels pour les femmes afin de consolider l'approche genre et le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- 3- Nature de l'indicateur :** Efficacité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produit ;
- 5- Rapport au genre:** Indicateur sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Diviser le nombre de participantes par le nombre des participants dans les clubs culturels pour déterminer le pourcentage de participation des femmes dans les clubs culturels ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;

- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur:** Atteindre 61 % en 2025 ;
- 6- Responsable de l'indicateur :** Direction générale de l'action culturelle.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations)

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur : 3-1-1 L'évolution du Taux de participation des femmes aux clubs culturels	%	56.19	57,5	59	60	61

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Accroître l'attractivité des institutions dans leur environnement en développant le contenu de l'action culturelle, en attirant en particulier les femmes, le fait que 59% sont engagées dans des clubs culturels en 2023 est un indicateur acceptable, qui reflète le développement de l'action culturelle dans les institutions publiques, y compris le développement et la supervision des talents dans le but de parvenir à une justice qualitative et de changer la réalité de la discrimination négative (culturelle et sociale), compte tenu de l'approche genre, les femmes peuvent participer à la culture et prouver leur rôle positif aux côtés des hommes, et on s'attend à ce que le pourcentage de participation des femmes dans les clubs culturels dépasse 61 % en 2025.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

La plupart des maisons de cultures se caractérisent par une l'infrastructure vieillissante et le manque d'équipements d'animation modernes, en plus de l'absence de cadre de travail spécialisé et de la faiblesse des crédits alloués dans leurs budgets, ce qui a eu une incidence négative sur la production culturelle et la qualité des contenus, de sorte que l'objectif de l'élaboration de l'indicateur du pourcentage de participation des femmes dans les clubs culturels est de surmonter la discrimination en tant qu'acte fondé sur des caractéristiques liées au sexe, à l'avancement psychologique et mental, à toutes les possibilités de progrès culturel et à l'élimination de la discrimination culturelle et sociale entre les sexes.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 3-1-2

Nom-Indicateur : **Évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur** Le premier objectif stratégique « Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet Indicateur vise à suivre l'ouverture des institutions culturelles à leur environnement à travers des partenariats avec des opérateurs culturels, quel que soit leur domaine de créativité ;
- 3- Nature de l'indicateur** : Qualité/efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur** : Indicateur de résultat ;
- 5- Rapport au genre** : Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul** : **Compter** le nombre de conventions signées annuellement entre les institutions culturelles affiliées au programme et les différents acteurs culturels (créateurs, artistes, associations, institutions...) au service d'un projet culturel spécifique ;
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées (Direction générale de l'action culturelle et les commissariats régionaux aux affaires culturelles). Procéder à recueillir et collecter les différents programmes et projets de partenariat culturels menés dans tous les

établissements culturels (Centres culturels, maisons de culture type, maisons de culture) ;

4- Date de disponibilité d'indicateur : La fin de chaque année budgétaire ;

5- Valeur cible de l'indicateur : 1600 accords en 2025 ;

6- Responsable de l'indicateur : Direction générale de l'action culturelle.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations)

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2 : Évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nbr	1267	1200	1300	1400	1600

2 -Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Cet Indicateur vise à multiplier les accords de partenariat et à diversifier les sources de financement afin de permettre à l'institution culturelle de suivre les aspirations des intellectuels et des créateurs de son environnement, et la réalisation de 1300 accords de partenariat avec des acteurs culturels en 2023 contribuerait à une intégration plus poussée les institutions de l'action culturelle dans son environnement, la valeur d'indicateur a été actualisée en fonction des réalisations effectuées au cours des années précédentes.

3– Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Le secteur privé n'adopte pas suffisamment d'événements culturels, de festivals, etc ;
- Absence de mise en œuvre de certains accords-cadres avec différents ministères.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 3-2-1

Nom-Indicateur : Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme « Accroître le rayonnement des festivals et des grandes manifestations culturelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à voir comment les différents médias internationaux suivent les événements culturels et les grands festivals ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul:** Compter le nombre d'articles publiés dans divers médias internationaux sur les grands événements et festivals ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction générale de l'Action Culturelle· Établissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques, Centre Culturel International De Hammamet ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;

5- Valeur cible de l'indicateur : 280 articles en 2025 ;

6- Responsable de l'indicateur : Direction générale de l'Action Culturelle.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3-2-1 : Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	Nbr	200	200	220	250	280

2 -Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Un travail sera fait pour atteindre les chiffres des années restantes, dont 220 articles en 2023.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

On note la réduction du sponsoring en raison du manque de programmation et diversité des spectacles qui attirent le public.

**6. FICHES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NON
ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME: ACTION CULTURELLE**

Fiche 1 : Établissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques

I. Présentation

1. **Activité principale** : Organisation de grands festivals et d'événements culturels et artistiques ;
2. **Référence de création** : Décret n° 2014-733 du 16 janvier 2014 ;
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement** : 2018

II. Stratégie & Objectifs

1. Stratégie générale :

Organisation des festivals et des manifestations culturelles et artistiques relevant de la mission Affaires Culturelles, de leur bonne gestion, et d'accroître leur rayonnement national et international.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

- ✓ Établir les règles de bonne conduite dans les festivals et les manifestations ;
- ✓ Rationaliser et développer la gestion des ressources humaines et techniques pour les festivals et événements culturels ;
- ✓ Décentralisation culturelle ;
- ✓ Accroître le rayonnement des festivals et des manifestations culturelles et artistiques relevant des institutions à travers le développement de moyens de marketing et de communication.

3. **Contribution aux objectifs du programme** : Fixer les objectifs confiés à l'opérateur public (contribution directe ou indirecte) et les indicateurs de performance pour les atteindre.

- 4. Activités principales:** Présentation des activités principales à mettre en œuvre par la structure (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la performance du programme ;
- ✓ Attribution des festivals et événements culturels qui lui sont assignés par la mission ;
 - ✓ Renforcement des compétences et des ressources humaines travaillant dans le domaine de l'organisation de festivals et des manifestations culturelles ;
 - ✓ Développer des formes de coopération, de partenariat, de consultation et d'adoption avec les établissements publics et les entreprises privées.
- 5. Procédures d'accompagnement :** (Soutien financier, ratification de certains textes réglementaires, consolidation de l'établissement par les ressources humaines nécessaire, ...).

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget Établissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques à Moyen terme (2023–2025)

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	1063	1190	1264	1308	1361
Subvention au titre de rémunération	613	830	800	830	869
Subvention au titre de fonctionnement	450	360	464	478	492
Budget d'investissement ou d'équipement	12500	13900	13000	13542	13759
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le	12500	13900	13000	13542	13759

domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,					
Total Budget	13563	15090(*)	14264(**)	14850(***)	15120(***)

Observations:

- (*) Inclut 5000 md comme ressources propre.
- (**) Inclut 4100 md comme ressources propre.
- (***) 20 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

Fiche 2 : Centre Culturel International de Hammamet

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre culturel et artistique ;
2. **Référence de création** : Décret n° 2013-2520 du 12 juin 2013 ;
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement** : 2018

II. Stratégie & Objectifs

1. Stratégie générale :

Œuvrer à la modernisation, le développement et la gouvernance des manifestations culturelles et les activités de gestion, la programmation et la promulgation du rayonnement international au festival et à la ville de Hammamet tout en profitant du caractère touristique de la ville pour introduire l'activité du centre afin d'attirer autant de publics pour le festival.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

- ✓ Confirmer le rayonnement et l'attractivité du festival en tant qu'événement de référence au niveau national et régional ;
- ✓ Assurer l'équilibre financier des événements organisés par le centre ;
- ✓ Élaborer un plan de communication renouvelé pour attirer des partenaires et des sponsors...

3. **Contribution aux objectifs du programme** : Le Centre culturel international de Hammamet contribue au deuxième objectif stratégique du programme « Accroître le rayonnement des festivals et des grandes manifestations culturelles » de manière directe par le biais d'une couverture médiatique basée sur le nombre d'articles publiés dans les médias écrits internationaux.

4. Activités principales :

- Organisation du Festival International de Hammamet ;

- Préparer une programmation qui permet d'attirer le plus grand nombre possible de publics au festival ;
- Médiation et publicité.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget du Centre Culturel International de Hammamet à Moyen terme (2023-2025)

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	1175	1215	1333	1379	1438
Subvention au titre de rémunération	870	900	953	988	1035
Subvention au titre de fonctionnement	305	252	380	391	403
Budget d'investissement ou d'équipement	2405	2080	2650	2705	2720
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	2405	2080	2650	2705	2720
Total Budget	3580	3295(*)	3983(**)	4084(***)	4158(***)

Observations:

- (*) Inclut 480 md comme ressources propre.
- (**) Inclut 480 md comme ressources propre.
- (***) 5,5 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

Fiche3 : Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique

I.Présentation

- 1. Activité principale :** Le Centre représente un cadre de conception, d'innovation dans le domaine de la culture numérique et est un laboratoire de recherche, d'expérimentation, de réalisation et de diffusion d'études innovantes dans le domaine culturel ;
- 2. Référence de création :** Décret n° 2019-1062 du 04 novembre 2019 portant création et réglementation des fonctions et modalités de gestion du Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique et de son organisation administrative et financière ;
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement :** En cours.

II.Stratégie & Objectifs :

1. Stratégie générale :

Le Centre œuvre à l'élaboration d'un plan d'action qui lui permette de confirmer sa position comme un pôle de l'économie culturelle numérique et institution de référence spécialisée dans le domaine, en contribuant au développement des perceptions liées au renforcement de la présence de la culture nationale dans l'espace numérique, en concentrant le panier d'événements et de stations culturels et économiques et en les consacrant comme un espace d'échange d'expériences, de formation et de rencontre constructive entre les acteurs et les investisseurs du secteur culturel et artistique, en plus de valoriser les contenus culturels et patrimoniaux à travers les industries créatives utilisant la

technologie numérique et en encourageant les jeunes et les institutions à investir.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques : Le centre a fixé trois objectifs stratégiques d'ici à 2025.

- Le Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique est un opérateur culturel actif au niveau régional et international qui réalise le rayonnement culturel et sert l'attractivité de notre pays ;
- Le Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique est un pôle d'excellence dans les industries culturelles ;
- Le Centre International de Tunis pour l'Économie Culturelle Numérique est un modèle de disposition innovante et efficace du patrimoine historique, de la créativité, et de la valorisation ;

3. Contribution aux objectifs du programme :

- Inclusion et ouverture de l'institution culturelle sur son environnement ;
- Accroître le rayonnement des grands événements et festivals culturels.

4. Activités principales :

- Créer et organiser un panier d'événements artistiques et culturels liés à l'économie culturelle numérique et aux industries connexes afin de permettre une rencontre constructive entre les acteurs culturels, les créateurs, le public et les financiers locaux et à l'étranger ;
- Programme d'incubateur de startups ;
- Organisation de cours de formation dans le domaine des industries culturelles et créatives ;
- Mise au point d'application numérique, de contenus et d'itinéraires culturels de tourisme numérique.

5. Procédures d'accompagnement : (Soutien financier, ratification de certains textes réglementaires, consolidation de l'établissement par les ressources humaines nécessaire, ...).

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Prévisions Budget du TICDCE à Moyen terme (2023–2025)

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	135	220	240	248	258
Subvention au titre de rémunération	80	160	160	166	174
Subvention au titre de fonctionnement	55	(*) 60	80	82	84
Budget d'investissement ou d'équipement	600	650	1230	1311	1330
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,	600	650	1230	1311	1330
Total Budget	735	870(*)	1470(**)	1559(***)	1588(***)

Observations:

- (*) Inclut 120 md comme ressources propre dont 20 md inscrit comme dépenses de fonctionnement,
- (**) Inclut 160 md comme ressources propre.
- (***) 2,1 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

7. Fiches Indicateurs programme : Patrimoine

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 4.1.1

Nom-Indicateur : **Évolution du taux d'inventaires des biens culturels**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur** : Le premier objectif stratégique du programme est « Renforcer la protection et la sauvegarde du patrimoine » ;
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre chaque année l'avancement des travaux d'inventaire et son rôle dans le recensement des éléments du patrimoine matériel et immatériel ;
- 3- Nature de l'indicateur**: Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur** : Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre** : Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul** : **Nombre** d'articles inventoriés pour l'année en question **multiplié** par 100 **sur** le nombre d'éléments patrimoniaux faisant partie de l'inventaire ;
- 2- Unité de l'indicateur** : Pourcentage ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Institut national du patrimoine et Bibliothèque nationale ;
- 4-Date de disponibilité d'indicateur** : La fin de chaque année budgétaire ;
- 5-Valeur cible de l'indicateur** : 91% (2025) ;
- 6-Responsable de l'indicateur** : Institut national du patrimoine.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-1-4 : Évolution du taux d'inventaires des biens culturels	%	-	85	87	89	91

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

L'indicateur vise à atteindre 87% de tous les biens culturels de l'inventaire en 2023 des structures concernées par la préservation et la sauvegarde du patrimoine, ce qui représente un pourcentage significatif par rapport au nombre important de biens culturels.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- État d'avancement des travaux d'inventaire annuel ;
- La diversité des biens culturels impliqués dans les inventaires et les découvertes spontanées faites de temps à autre.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 4.1.2

Nom-Indicateur : Taux des monuments, de sites et de biens culturels protégés et classés

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif de référence pour l'indicateur** : Le premier objectif stratégique du programme « Renforcer la protection et la sauvegarde du patrimoine » ;
- 2- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur est la détermination du pourcentage de caractéristiques pour lesquelles des décisions de protection ou des ordonnances ont été émises, parmi les points de repère qui nécessitent que ces mécanismes soient pris ;
- 3- **Nature de l'indicateur** : Qualité/efficacité socio-économique ;
- 4- **Type de l'indicateur** : Indicateur des résultats ;
- 5- **Rapport au genre** : Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul: Diviser** le nombre de sites protégés par le nombre de sites concernés par les mécanismes de protection ;
- 2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage ;
- 3- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées ;
- 4- **Date de disponibilité d'indicateur** : La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 44% (2025) ;
- 6- **Responsable de l'indicateur** : Institut National du patrimoine

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 2-1-4 : Taux de monuments, de sites et de biens culturels protégés et classés	%	29,6	35	40	42	44

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalizations) :

Atteindre 40% des monuments protégés et aménagés en 2023 est un pourcentage important pour le secteur du patrimoine en raison du grand nombre de monuments et de biens culturels nationaux.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Le processus de protection et d'aménagement est limité aux monuments menacés, le but n'étant pas la mise en place d'un dispositif juridique qui s'appliquerait à la plupart des monuments archéologiques et historiques.

Fiche indicateur

N°- Indicateur: 4.1.3

Nom-Indicateur: Nombre de documents protégés par la numérisation

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence pour l'indicateur :** Le premier objectif stratégique du programme est de « renforcer la protection et la sauvegarde du patrimoine » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de suivre le nombre de documents numérisés annuellement par calcul de page ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité/efficacité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul:** Compter le nombre de pages numérisées au cours de l'année en question ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Bibliothèque Nationale / Institut National du Patrimoine,
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 4350 mille pages (2025).
- 6- Responsable de l'indicateur:** Bibliothèque Nationale.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 2-2-4: Nombre de documents protégés par la numérisation par nombre de page	1000 Pages	-	3000	3300	3750	4350

Note: Cet indicateur a été ajouté en fonction de l'inclusion de la Bibliothèque Nationale dans les structures du programme pour l'année 2023, et nous enregistrons donc un changement dans les acteurs de performance par rapport au projet annuel effectuer de la mission Affaires Culturelles pour l'année 2022.

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Atteindre 3300 000 pages numérisées en 2023 est l'une des principales priorités que la Bibliothèque Nationale et l'Institut National du Patrimoine s'efforcent d'atteindre.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Procédures de numérisation.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 4.2.1

Nom-Indicateur: Nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence pour l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme « Mise en valeur du patrimoine et développement de sa capacité d'attraction » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre d'éléments du patrimoine matériel et immatériel acceptés pour inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité/efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Compter le nombre de dossiers proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Structures concernées ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur:** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 16 dossiers pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (2025) ;

6- Responsable de l'indicateur : Direction générale du patrimoine.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur:1-2-4 Nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO	Nbr	5	7	12	14	16

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

La proposition d'inscription de 12 éléments du patrimoine en 2023 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un défi important en termes de rayonnement du patrimoine national au niveau international.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Cet indicateur reste lié à la procédure d'avancement de la démarcation de l'UNESCO et à l'avis des commissions consultatives chargées d'étudier et d'évaluer les dossiers de démarcation.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 4.2.2

Nom-Indicateur : Nombre de visites des monuments, des sites et des musées

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme « Mise en valeur du patrimoine et développement de sa capacité d'attraction » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet Indicateur consiste à calculer le nombre de visites de monuments, sites et musées et à suivre leur évolution par rapport à l'année réf (2010) ou en fonction de l'évolution du nombre de visites de sites, monuments et musées d'une année à autre ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité/efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul:** Compter le nombre de visites enregistrées au cours de l'année ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** AMVPPC
- 4- Date de disponibilité d'indicateur:** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 558 mille visiteurs (2025);
- 6- Responsable de l'indicateur:** Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle AMVPPC.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 4-2-2 : Nombre de visites des monuments, des sites et des musées	Nbr	175035	337000	387000	465000	558000

Remarque: Les données ont été mises à jour en fonction de l'impact négatif continu de la pandémie de Corona par rapport au projet annuel de la mission Affaires Culturelles pour l'année 2020.

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Atteindre 387 000 visiteurs en 2023 dans les monuments, les sites et les musées est l'une des priorités les plus importantes que l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle s'efforce de réaliser en cas d'amélioration de la situation sanitaire dans le pays et au niveau international, ce qui contribue au retour de l'activité touristique comme habituel, et conduit à l'évolution du nombre de visites de monuments, de sites et de musées.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Les obstacles les plus importants concernent le degré de retour à la normale du secteur du tourisme dans le pays.

Fiche indicateur

N°- Indicateur: 4.2.3

Nom-Indicateur :Nombre de visites sur les plateformes numériques

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme « Mise en valeur du patrimoine et développement de sa capacité d'attraction » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur consiste à calculer le nombre de visites sur les plateformes numériques orientées vers la valorisation et la définition du patrimoine sur les sites internet désignés à cet effet (Bibliothèque nationale, etc.) et à suivre leur évolution ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité/efficacité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Compter le nombre de visites enregistrées au cours de l'année ;
- 2- Unité de l'indicateur:** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Bibliothèque Nationale ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur:** Atteindre 500 mille visiteurs (2025);

6- Responsable de l'indicateur : Bibliothèque Nationale.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 4-2-3: Nombre de visites sur les plateformes numériques	1000 Visiteurs	-	224	320	400	500

Note: Cet indicateur a été ajouté en fonction de l'inclusion de la Bibliothèque Nationale dans les acteurs du programme pour l'année 2023 et nous enregistrons donc un changement dans les contributeurs de performance par rapport au projet annuel effectuer de la mission des affaires culturelles pour l'année 2022.

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Arriver à 320 000 visiteurs en 2023 des plateformes numériques visant à valoriser et à présenter le patrimoine national est considéré comme l'une des priorités les plus importantes que les structures du programme œuvrent à atteindre, ce qui contribuerait à développer la capacité d'attirer les visiteurs en cas d'amélioration de la situation sanitaire dans le pays, ainsi qu'au niveau international, ce qui contribue en cas de retour de l'activité touristique à son schéma habituel au développement du nombre de visites.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur:

Les obstacles les plus importants ont trait à l'ampleur du développement des plateformes et des ressources humaines spécialisées sur le terrain.

**8. FICHES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NON
ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME: Patrimoine**

Fiche 1 : Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle AMVPPC

I. Présentation

- 1. Activité principale** : Mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle ;
- 2. Référence de création** : Loi de création n° 11 de 1988 du 25 février 1988 et modifiée par la loi n° 16 de 1997 du 3 mars 1997 ;
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre la mission et l'établissement** : 2018.

II. Stratégie & Objectifs :

1. Stratégie générale:

- Mise en œuvre de la politique de l'État dans divers domaines culturels, notamment ceux liés à la valorisation et à la restauration du patrimoine ;
- Préparer et organiser des événements culturels en collaboration avec divers établissements et institutions ;
- Contribuer au développement du tourisme culturel et introduire la production culturelle nationale.

2. Principales priorités et objectifs stratégiques:

- Valoriser le patrimoine ;
- Promouvoir le patrimoine national ;
- Exploitation du patrimoine et accroître son rayonnement.

3. Contribution aux objectifs du programme: Fixer les objectifs confiés à l'opérateur public (contribution directe ou indirecte) et les indicateurs de performance pour les atteindre.

4. Activités principales :

- Aménagement des sites, monuments et musées ;
- Aménagement des itinéraires touristiques ;
- Travaux de communication, de coordination, d'impression et d'édition ;
- Publication d'une collection de livres et de brochures ;
- Contribuer à la production d'émissions d'événements culturels qui traitent du patrimoine pour le présenter localement et à l'étranger.

III. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

**Prévisions Budget de l'Agence
à Moyen terme (2023-2025)**

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	10975	13270	14990	15489	16219
Subvention au titre de rémunération	9975	12240	13100	13604	14278
Subvention au titre de fonctionnement	1000	1030	1830	1885	1941
Budget d'investissement ou d'équipement	1650	11576	9570	10223	11675
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le domaine économique et social, au soutien des investissements dans les	1650	4000	9570	10223	11675

projets et programmes de développement,					
Total Budget	12625	(*) 22846	(**)24560	(***)25712	(***)27894

Observations:

- (*) Inclut 5576 md comme ressources propre.
- (**) Inclut 4750 md comme ressources propre.
- (***) 32 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

9. Fiches Indicateurs programme : Pilotage et Appui

Fiche indicateur

N°- Indicateur: 9-1-1

Nom-Indicateur: Pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le premier objectif stratégique du programme est « Développer la Gouvernance de la Mission des Affaires Culturelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'avancement de l'exécution des décisions prises par les comités de pilotage en faveur de la mission et sa vision globale et sa pertinence par rapport aux besoins des parties prenantes ;
- 3- Nature de l'indicateur:** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1 Formule de calcul:** Compter le nombre de décisions et de recommandations mises en œuvre à partir des décisions et recommandations globale prises par les comités de pilotages ;
- 2 Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3 Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Décisions et recommandations qui ont été mises en œuvre ;

- 4 Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5 Valeur cible de l'indicateur :** Mise en œuvre de 96 % des décisions et recommandations prises en 2025 ;
- 6 Responsable de l'indicateur :** Le bureau du suivi des décisions du conseil des ministres, des conseils ministériels.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2024
Indicateur : 1-1-9 Pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotages	%	95	95	95	96	96

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Atteindre 95% de la mise en œuvre des décisions et recommandations prises par les comités de direction au cours de l'année 2023 est considéré comme un pourcentage acceptable et contribue à la poursuite de la gouvernance de la mission des affaires culturelles.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 9-1-2

Nom-Indicateur: **Évolution du nombre de vues sur les différents sites web publics de la mission affaires culturelles**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif de référence de l'indicateur** : Le premier objectif stratégique du programme est « Développer la Gouvernance de la Mission Affaires Culturelles » ;
- 2- **Définition de l'indicateur** : Indicateur s'occupe de l'accès aux sites officiels de la mission, qui sont mis à jour de temps à autre avec les données nécessaires (procédurales/informatives/d'orientation...) pour les différents domaines sectoriels ;
- 3- **Nature de l'indicateur**: Qualité ;
- 4- **Type de l'indicateur** : Indicateur des résultats ;
- 5- **Rapport au genre** : Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul**: Compter le nombre de vues sur les différents sites Internet publics pour la Mission Affaires Culturelles ;
- 2- **Unité de l'indicateur** : Nombre ;
- 3- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : La direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique (DOMI) ;
- 4- **Date de disponibilité d'indicateur** : La fin de chaque année budgétaire ;

5- Valeur cible de l'indicateur : 3,0 millions de vues en 2025 ;

6- Responsable de l'indicateur : La direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique (DOMI)

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-1-2 : Évolution du nombre de vues sur les différents sites web publics de la mission affaires culturelles	Nbr	2100000	1350000	2700000	2800000	3000000

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

La réalisation de 2,7 millions de vues au cours de l'année 2022 contribuera à faire connaître davantage les différents services, activités et événements réalisés par les structures compétentes, en plus de revoir des plateformes qui sont mis à jour de temps à autre.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur:

- Mise à jour et mise à niveau des données sur les sites web de la Mission Affaires Culturelles.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 9-2-1

Nom-Indicateur : **Écart entre les prévisions et les réalisations en masse salariale**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur:** Deuxième objectif stratégique « Améliorer la gestion des ressources humaines » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à continuer à contrôler la masse des salaires et ainsi de rationaliser la disposition des ressources humaines ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul:** Calculer de la différence entre les prévisions et les dépenses salariales annuelles ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires administratives et financières ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Veiller à réduire que possible l'écart entre les prévisions et les réalisations dans les dépenses de salaire à 1000 md en 2025 ;

6- **Responsable de l'indicateur** : Direction des affaires administratives et financières.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations):

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur:9-2-1 Écart entre les prévisions et les réalisations en masse salariale	md	0.99	1.009	1.006	1,000	1,000

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations):

Atteindre l'écart entre les attentes et les Réalisations dans la masse salariale de 1.006 md en 2023 permettra progressivement de maîtriser la gestion des dépenses salariales.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- La capacité de contrôler la masse des salaires en tenant compte des négociations avec les parties prenantes (ministère des finances, structures syndicales).

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 9-2-2

Nom-Indicateur: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Deuxième objectif stratégique « Améliorer la gestion des ressources humaines » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à assurer le suivi de la formation annuelle du personnel et des cadres dans les domaines prioritaires, ainsi, de rationaliser la gestion des ressources humaines ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Qualité ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Nombre d'agents formés par rapport à l'effectif de mission concernés par la formation ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de direction de formation et de recyclage ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 45 % de réalisations en 2025 ;
- 6- Responsable de l'indicateur :** Direction de formation et de recyclage.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-2-2: Taux d'agent formé dans les domaines prioritaires	%	33	39	40	41	45

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations):

Atteindre 40% de formation en 2023 améliorera progressivement la gestion des ressources humaines, surtout après la réduction de l'impact de la pandémie de Corona.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Budget limités nécessaires à l'achèvement du plan de formation annuel ;
- Coût élevé de formation ;
- Situation sanitaire générale dans le pays.

Fiche indicateur

N°- Indicateur: 9-3-1

Nom-Indicateur: **Écart entre les Prévisions et les Réalisations du Budget**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le troisième objectif stratégique du programme est « Développer la gestion des ressources financières de la Mission Affaires Culturelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre le niveau d'exécution budgétaire de la mission, en améliorant ainsi l'efficacité du programme Pilotage et Appui ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Les Réalisations par rapport aux prévisions budgétaire finale de la mission pour l'exercice financier en question ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires administratives et financières ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 0,99 % en 2025 ;

6- **Responsable de l'indicateur** : Direction des affaires administratives et financières.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-1-3 Écart entre les Prévisions et les Réalisations du Budget	%	0.98	0.99	0.99	0.99	0.99

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Atteindre un taux d'exécution de 0,99% du total des prévisions budgétaires en 2023 permettra la mise en œuvre des projets classés dans le budget pour les différents programmes de la mission et ainsi améliorer l'efficacité du programme Pilotage et Appui.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Taux de mise en œuvre du projet.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 9-3-2

Nom-Indicateur: Budget programme Pilotage et Appui par rapport au Budget de la mission

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le troisième objectif stratégique du programme est « Développer la gestion des ressources financières pour la Mission des Affaires Culturelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet Indicateur vise à suivre les prévisions du budget du programme Pilotage et Appui en comparaison avec le Budget de la mission de l'année ;
- 3- Nature de l'indicateur :** Efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Rapporter le budget de pilotage et d'appui au budget globale de la mission ;
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires administratives et financières ;
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 40 % de réussite en 2025 ;

6- **Responsable de l'indicateur** : Direction des affaires administratives et financières.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-3-2 : Budget programme Pilotage et Appui par rapport au Budget de la mission	%	39,83	44	43	42	40

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

En raison de l'inclusion continuée des dépenses de salaires dans le budget du programme, le pourcentage de son budget est élevé par rapport au reste des programmes de la mission, et va atteindre 43 % en 2023, et des travaux seront effectués pour améliorer la performance du programme pour faire la répartition des dépenses de salaires et les dépenses de fonctionnement aux autres programmes de la mission.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur:

- Crédits alloués pour le programme Pilotage et Appui ;
- Évolution du Budget de la Mission Affaires Culturelles.

Fiche indicateur

N°- Indicateur : 9-3-3

Nom-Indicateur : Coût de fonctionnement par agent

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif de référence de l'indicateur :** Le troisième objectif stratégique du programme est « Développer la gestion des ressources financières pour la Mission Affaires Culturelles » ;
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à accroître le contrôle sur les dépenses de gestion par rapport au personnel de la Mission Affaires Culturelles, augmentant ainsi l'efficacité du programme Pilotage et Appui ;
- 3- Nature de l'indicateur:** Efficacité socio-économique ;
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur des résultats ;
- 5- Rapport au genre :** Indicateur non sensible au genre.

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul :** Diviser les frais de gestion par l'effectif total de la mission.
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre ;
- 3- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur:** Direction des affaires administratives et financières Système « Insaf » et « Adab ».
- 4- Date de disponibilité d'indicateur :** La fin de chaque année budgétaire ;
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 4000 dinars en 2025 ;
- 6- Responsable de l'indicateur :** Direction générale des services communs.

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (Prévisions et Réalisations) :

Indicateur	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-3-3 : Coût de fonctionnement par agent	1 dinar	2846	2900	3300	3500	4000

2- Analyse des résultats de l'indicateur (Réalisations) :

Atteindre 3,3 md en 2023 améliorera progressivement la pression sur les dépenses de fonctionnement et augmentera ainsi l'efficacité du programme Pilotage et Appui.

3- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Crédits alloués pour moyens et services ;
- Nombre d'agents.

**10. FICHES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NON
ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME : Pilotage et Appui**

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Disposition collective des droits d’auteur et des droits voisins.
- 2. Référence de création :**
 - Loi n° 1994-36 du 24 février 1994 relative à la propriété littéraire et artistique, modifiée et complétée par la loi n° 2009-33 du 23 juin 2009.
 - Décret n° 2013-2860 du 1er juillet 2013 portant création de l’Organisme Tunisien du Droit d’Auteur et des Droits Voisins et réglementant son organisation administrative et financière et ses modalités de fonctionnement.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d’objectifs entre la mission et l’établissement :** 2018.

II. Stratégie & Objectifs :

- 1- Stratégie générale :**
 - Protéger le droit d’auteur et les droits voisins et défendre les intérêts matériels et moraux des titulaires de ces droits ;
 - Inciter à la coordination avec toutes les parties intervenantes, y compris les agents qualifiés et jurés de la mission des affaires culturelles, les agents de contrôle économique, les officiers de police judiciaire et les agents des douanes, afin de faire respecter les droits d’auteur et les droits voisins.
- 2- Principales priorités et objectifs stratégiques :**
 - ✓ Accroître les conclusions relatives à l’exploitation des œuvres protégées et à la rémunération des titulaires de droits ;
 - ✓ Assurer la répartition des revenus provenant du Fond d’encouragement de la création littéraire et artistique.

3- **Contribution aux objectifs du programme** : Améliorer et développer la qualité des services et des méthodes de travail administratif.

4- **Activités principales** :

Dans ce contexte, l'OTDAV travaillera sur :

- La consultation et coordination avec les ministères et les structures professionnelles qui supervisent les secteurs économiques exploitant les œuvres protégées afin de conclure des accords qui garantissent l'épanouissement des titulaires de droits ;
- La diffusion la culture du respect de la propriété littéraire et artistique et soutenir la formation dans ce domaine ;
- L'intervention conjointe sur le terrain avec toutes les parties intervenantes pour faire respecter les droits de propriété littéraire et artistique.

III. Budget

**Prévisions Budget OTDAV
à moyen terme (2023–2025)**

Unité: Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	919	889	980	1016	1063
Subvention au titre de rémunération	744	745	800	831	872
Subvention au titre de fonctionnement	175	144	180	185	191
Budget d'investissement ou d'équipement	768	780	1050	1207	1265
Y compris les transferts affectés au soutien des interventions dans le	768	780	1050	1207	1265

domaine économique et social, au soutien des investissements dans les projets et programmes de développement,					
Total Budget	1687	1669(*)	2030(**)	2223(***)	2328(***)

Observations:

- (*) Inclut 780 md comme ressources propre.
- (**) Inclut 800 md comme ressources propre.
- (***) 1,3 % du budget programme approuvé pour 2024 et 2025.

11. Fiche de Budget Sensible au Genre : Mission MAC

I- Cadre général

1- Stratégie de la mission au niveau de l'approche genre:

La culture joue un rôle clé dans l'intégration régionale, sociale et économique, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans les programmes éducatifs, dans la formation de l'individu et de la société, et dans l'établissement des valeurs d'appartenance, de citoyenneté et l'ouverture à d'autres cultures. La mission vise à incarner les orientations de l'État dans le domaine de l'autonomisation des femmes, principalement les femmes créatrices, et à les aider à développer leur production et à faire connaître leurs contributions dans divers domaines culturels, en soutenant les œuvres d'art féminines produites et promues. Cela se fait en fournissant des espaces qui incuberont leurs créations, et la mission Affaires Culturelles garantit aux femmes tunisiennes leur droit à la culture et à suivre les activités et les manifestations culturelles sur tout le territoire de la République. Il soutient également des programmes destinés aux groupes vulnérables afin qu'ils jouissent de leur droit à une culture significative et ciblée qui s'y développe le sens créatif et les encourage à s'engager dans la pratique culturelle, ainsi que le fait d'accorder une grande importance aux créateurs de divers groupes en les entourant, en prenant soin d'eux et en présentant leurs œuvres.

Programme1 : Arts

1- Les problèmes les plus importants liés à l'égalité au niveau des politiques publiques:

Les problèmes les plus importants en ce qui concerne l'approche genre au niveau du programme sont dans la classification des œuvres d'art des femmes parce que la plupart des œuvres sont généralement de participation mixte (hommes et femmes) à l'exception du secteur des arts plastiques, et les textes juridiques liés au soutien dans les domaines artistiques sont dirigés vers l'œuvre artistique, quelle que soit sa source ne prenant pas en compte le genre (hommes / femmes), car cette approche est récente et représente une nouvelle tendance qui est apparue avec la Loi fondamentale du budget n°15 de l'année 2019.

2- Problèmes prioritaires:

Élaborer un plan pratique à court et moyen terme à travers les mécanismes publics de soutien disponibles au cœur de la mission (comités d'appui et mécanisme du Fond pour l'encouragement de la création littéraire et artistique en tant que mécanisme d'appui aux créateurs), en plus de veiller à la création d'une base de données montrant l'importance des crédits et des incitations soutenant la créativité artistique des femmes.

3- Déterminer le ou les objectifs liés à la réduction du problème :

Le programme veille de manière participative pour formuler une stratégie claire qui intègre l'approche de genre à travers des objectifs stratégiques qui incluent

tous les secteurs artistiques, y compris la garantie des œuvres artistiques variées et de qualité.

Objectif 1 : Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité					
Indicateur	Unité	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Taux d'œuvres d'art féminines soutenues	%	43%	43.6%	45%	46%

4- Analyse :

Intégrer l'approche genre en assurant le suivi du soutien aux œuvres d'art féminines, et en veillant à leur développement d'une année à autre. Cela représente le pourcentage des œuvres d'art des femmes qui sont soutenues parmi toutes les œuvres soutenues, ces pourcentages sont considérés comme réalisables pour les années à venir, et permettraient d'atteindre progressivement un équilibre dans le domaine des œuvres soutenues.

5- Plan d'action:

Mettre en place un plan d'action qui permette de présenter les œuvres et les créations des femmes dans divers domaines artistiques et veiller à soutenir leur présence dans divers événements artistiques et agir pour surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Objecifs	Indicateur	Prévisions 2023	Activités et autres	Source Budgétaire (l'État/financement des donateurs étrangers)
<p>Objectif 1 :</p> <p>Garantir des œuvres artistiques variées et de qualité</p>	<p>Pourcentage d'œuvres d'art de féminines soutenues</p>	<p>45%</p>	<p>-Autonomiser les femmes dans le domaine artistique avec des cartes professionnelles dans les domaines du cinéma et du théâtre musical.</p> <p>- Organiser des statistiques périodiques sur la participation des femmes à des manifestations artistiques de référence dans le pays et à l'étranger.</p>	<p>-Budget de l'État</p>

Programme : 3 Action culturelle

1- Les problèmes les plus importants liés au genre :

Les valeurs sociétales rejettent encore obstinément l'égalité entre les femmes et les hommes, notent les créateurs hommes dominant la présence de femmes créatrices, et dans ce contexte apparaît l'influence de l'héritage culturel et traditionnel dans la question du genre, la masculinité « genre » est enracinée dans la culture populaire.

2- Problèmes prioritaires :

Inclusion d'une approche genre au sens social du terme sur la base d'objectifs et d'indicateurs qui garantissent l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en général, entre toutes les catégories de la société

sans discrimination et le droit de chacun à la culture. Ceci étant les fonds alloués à la réhabilitation des institutions culturelles ne répondent pas aux besoins des maisons de cultures en matière d'équipement, d'animation et de technologies modernes pour remplir leurs rôles et de couvrir les besoins nécessaires des clubs spécialisés.

3- Déterminer le ou les objectifs liés à la réduction du problème :

Le travail est mené de manière participative pour consolider l'approche genre et attirer les femmes aux clubs dans les institutions de l'action culturelle.

Objectif 1 : Intégration et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement					
Indicateur	Unité	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Taux de participation des femmes aux clubs culturels	%	57.5%	59%	60%	61%

4- Analyse :

Nous notons la présence croissante des femmes dans les clubs culturels d'une année à l'autre, puisqu'elle a atteint 56,19% en 2021 et 57,5% en 2022 puis 59% en 2023, ce qui reflète la progression de l'effort dans les institutions de l'action culturelle, y compris le développement et la supervision des talents dans le but de changer la réalité de la discrimination négative (culturelle et sociale).

Compte tenu de l'approche genre, les femmes peuvent participer à la culture et prouver leur rôle positif aux côtés des hommes, et on s'attend à ce que le taux d'implication des femmes dépasse 61% dans les clubs en 2025.

5- Plan d'action:

Se concentrer principalement sur l'entretien des infrastructures, la création de clubs spécialisés, l'amélioration des conditions de travail et le soutien des ressources humaines et financières des institutions de l'action culturelle.

Objectifs	Indicateur	Prévisions 2023	Activités et autres	Source Budgétaire (l'État/financement des donateurs étrangers)
Objectif 1 : Intégration et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement	Taux de participation des femmes aux clubs culturels	45%	-Renforcer les clubs spécialisés	-Budget de l'État

III- Problèmes et propositions

Les maisons de culture veillent à accueillir les jeunes et à affiner l'intérêt du public grâce à une programmation culturelle renouvelée qui permet d'attirer tous les groupes de la société et toutes les tranches d'âge, de sorte que les institutions culturelles soient considérées comme la seule échappatoire et espace pour les talents et la créativité, tous dans leur domaine de compétence (clubs littéraires, intellectuels et artistiques). Cependant, le manque notable d'équipements audiovisuels modernes et les fonds alloués pour équiper les

maisons de cultures et les centres culturels sont faibles et ont impacté d'une manière négative leurs programmes et l'expansion de leurs champs de rayonnement.

Suggestions :

- Entretien des infrastructures ;
- Fournir de l'équipement technique et d'animation moderne ;
- Entreprendre et entretenir les constructions et les équipements;
- Diversifier les sources de financement.